

PROGRAMME URB-AL

Réseau n°3

LA DÉMOCRATIE DANS LA VILLE

ISSY-LES-MOULINEAUX
18 - 19 FÉVRIER 1999

Document de base



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction Générale IB
Direction Générale Amérique Latine
Programme URB-AL
Rue de la Loi, 200
B-1049, Bruxelles, Belgique
Tél. : (32) 2 775 93 00
Fax : (32) 2 775 93 09
E-Mail : secretariat@urb-al.com
Internet : <http://europa.eu.int/en/comm/dg1b/URB-AL/urb-al.htm>

MUNICIPALITÉ D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Coordination Réseau Démocratie dans la ville
Hôtel de Ville
62, rue du général Leclerc
92130 Issy-les-Moulineaux, France
Tél. : (33) 1 40 95 67 72 - (33) 1 40 95 79 20
Fax : (33) 1 40 95 97 25 - (33) 1 40 95 65 32
E-Mail : urb-al@wanadoo.fr
Internet : <http://www.issy.com/Urb-al>

Auteurs :

Yves Cabannes, Coordinateur des Experts

Clara Braun

Valérie Robert

Les idées et opinions de ce document de base sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Commission Européenne, ni celles de la Municipalité d'Issy-les-Moulineaux.

PROGRAMME URB-AL

Réseau n°3

LA DÉMOCRATIE DANS LA VILLE

ISSY-LES-MOULINEAUX
18 - 19 FÉVRIER 1999

Document de base



CONTRIBUTIONS

Le présent document de travail a été réalisé avec les contributions de Valérie Robert pour la partie européenne et, pour la partie latino-américaine, de Clara Braun de la Fondation TIAU en Argentine, ainsi que celles de Herbert Sanchez, Rocío Lombera et Alexandre Luevano du Centre Opérationnel de Vie et Population (COPEVI) au Mexique. Rocío Lombera, Alexandre Luevano et Valérie Robert ont participé à la réflexion pour le texte final, sous la responsabilité de son auteur, Yves Cabannes, Coordinateur du Programme de Gestion Urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PGU / CNUAH / HABITAT) à Quito, Equateur.

Ce rapport a été élaboré avec la participation de Jaime Vasconez, Conseiller au PGU, avec l'appui administratif et les travaux de secrétariat de Maria del Carmen Constante et Lourdes Saavedra du PGU ALC. L'ensemble des travaux a été supervisé par Marie Virapatirin, Coordinatrice, et Laurent David, Assistant, du réseau "Démocratie dans la ville" à Issy-les-Moulineaux.

Ce rapport doit être considéré comme un document de travail destiné à apporter des éléments de débat et de réflexion au cours des travaux de la Première Rencontre Internationale entre les membres du réseau.

Le document reflète l'opinion de ses auteurs.

SOMMAIRE

Introduction et présentation du document de base	4
I. De quelle démocratie locale parler ?.....	5
1. Concepts fondamentaux.....	6
2. Analyse des principales chartes et déclarations relatives à la démocratie locale : la vision des acteurs	7
3. Quelques clés de compréhension entre les contextes locaux latino-américains et européens.....	9
4. Perspectives des organisations internationales sur la démocratie globale	10
5. Conclusions préliminaires	12
II. Comment la démocratie locale se construit-elle en Amérique latine et en Europe ? Description et analyse de cas illustrés	13
Axe 1 Participation/Concertation. Relation entre les citoyens et les autorités locales.....	15
Formes et modalités de participation citoyenne.....	15
Budget participatif.....	16
Institutionnalisation des formes et des espaces de participation et de concertation	17
Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires	18
Axe 2 Démocratisation de la gestion locale	19
Technologies de communication et d'information pour la transparence de la gestion.....	19
Réformes administratives pour une gestion plus démocratique	19
Axe 3 Les exclus de la démocratie locale.....	21
Intégration politique des victimes de l'exclusion économique dans un contexte de globalisation.....	21
Participation des étrangers à la vie citoyenne.....	21
Participation des jeunes à la vie démocratique locale	22
Équité des genres et pouvoir local.....	23
Participation à la vie politique locale des exclus pour des motifs de religion, de race, de langue ou de genre.....	23
Axe 4 Les territoires de la démocratie locale	24
Concept de décentralisation	24
Importance du territoire et de l'espace pour le citoyen.....	24
Axe 5 Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix	26
Violence urbaine et sécurité citoyenne.....	26
Démocratie locale et culture de paix	27
Axe 6 Education/Formation à la démocratie locale.....	28
Education pour une culture citoyenne.....	28
Formation et qualification des autorités locales : fonctionnaires, techniciens et élus	28
Conclusions - Lignes de questionnement pour les groupes de travail.....	30
III. Pistes de réflexion en coopération pour renforcer la démocratie de nos villes....	31
IV. Annexes	37
1. Outils de méthodologie : matrices d'identification des thèmes et des expériences	39
2. Questionnaire.....	41
3. Liste des conventions, déclarations et chartes considérées.....	43
4. Matrice d'étude de cas par sous-région et axe thématique principal ...	45
5. Liste des expériences citées : Europe et Amérique latine	47
6. Bibliographie	48

Introduction et présentation du document de base

Antécédents et objets

La ville d'Issy-les-Moulineaux en France, a été choisie par la Commission européenne comme coordinateur du réseau "la Démocratie dans la Ville", un des huit réseaux composant le programme URB-AL. A ce jour ont adhéré à ce réseau 76 villes latino-américaines et 36 villes européennes. Le lancement officiel des activités du réseau a été annoncé le 26 octobre 1998 à l'occasion d'une conférence de presse.

Le présent document a pour objectif de servir de base aux débats et à la constitution de groupes de travail inter villes, qui feront l'objet de discussion pendant le séminaire qui aura lieu les 18 et 19 février 1999 en la ville d'Issy-les-Moulineaux en France.

Méthode de travail

Les étapes qui ont permis l'élaboration du présent document sont brièvement rappelées ici.

- Depuis la préparation et la présentation de la proposition technique pour la coordination du réseau, la ville d'Issy-les-Moulineaux a concentré son travail sur la recherche d'expériences et de pratiques sur le thème de la démocratie locale. C'est ainsi qu'elle a reçu des éléments d'expérience en provenance de villes qui avaient adhéré au réseau thématique. Ces exemples d'expérience ont été analysés et utilisés pour alimenter le document de base.
- Le travail conceptuel et théorique a commencé par une sélection de thèmes faisant l'objet de débats d'actualité et également de thèmes aussi proches que possible des intérêts des villes. La conception d'un cadre conceptuel, "partant de la base", qui confronte des points de vue de consultants et d'équipes de professionnels impliqués dans les thématiques, a pour avantage d'ouvrir le débat sur des concepts "en construction" dans le but de permettre aux membres d'y participer effectivement. Les thèmes porteurs d'une part d'un potentiel de coopération entre les villes et d'autre part, de transformation démocratique ont été privilégiés. Des matrices de méthodologie, conçues pour faciliter les recherches, ont aussi été utilisées :
 - une matrice a permis d'identifier les thèmes en corrélation avec les expériences des villes selon une répartition géographique ;
 - une matrice a déterminé les thèmes par taille ;
 - une matrice a permis de répartir les villes par région et par taille (Annexe 1)
- Un questionnaire d'opinion, invitant les membres du réseau à exprimer leurs priorités, leurs attentes et leurs apports possibles aux activités du réseau a été diffusé (Annexe 2).

- L'analyse des principales déclarations, chartes et conclusions de séminaires a permis de souligner les différentes avancées sur le thème, les débats d'actualité ainsi que les visions des différents acteurs. Ce travail fut complété par une analyse des positions de quelques institutions internationales protagonistes sur ce thème (Annexe 3).
- Les expériences présentées illustrent les thèmes porteurs de la démocratie au niveau local et constituent un référentiel actualisé à la fois des thématiques et des dynamiques actuelles. Elles n'ont pas la prétention d'être exhaustives mais ne sont pas moins représentatives des dynamiques et des processus qui sont en œuvre sur les deux continents.

A partir des expériences documentées provenant de banques de données existantes et de références actualisées dans la majorité des cas¹, une sélection fut réalisée. La sélection retenue a pour objectif d'être représentative de la taille des villes en termes de population, de différence régionale, d'illustrations directes des thématiques définies et de la disponibilité de l'information. Certaines expériences des villes membres du réseau "Démocratie dans la Ville" ont été intégrées. Le travail porte sur un référentiel de **39 villes** (Annexe 5).

¹ En particulier pour la partie latino-américaine, la base Urbanet du PGU "Programme de Gestion Urbaine" et les travaux de la REPPOL "Réseau d'Education Populaire/Pouvoir Local".

En particulier pour la partie européenne, les données du "Forum pour la gestion des villes" et le document de l'UNESCO "Maires pour la Paix : Premier recueil d'expériences novatrices 1996-1997".

CHAPITRE 1

DE QUELLE DEMOCRATIE LOCALE PARLER ?

Cadre conceptuel et théorique

1. Concepts fondamentaux
2. Analyse des principales chartes et déclarations relatives à la démocratie locale : la vision des acteurs
3. Quelques clés de compréhension entre les contextes locaux latino-américains et européens
4. Perspectives des organisations internationales sur la démocratie globale
5. Conclusions préliminaires

1. Concepts fondamentaux

Avant de présenter les expériences significatives de construction de la démocratie au niveau local, il convient de rappeler quelques concepts et thèses qui alimentent ce présent travail.

La démocratie est une des valeurs qui a fondé les nations européennes et qui constitue à l'heure actuelle une référence politique tant en Europe qu'en Amérique latine.

Néanmoins, la démocratie telle qu'elle était conçue dans la Grèce antique ne saurait être qualifiée comme telle aujourd'hui, du fait de l'existence d'esclaves soumis aux hommes libres et de l'inégalité homme - femme. Bien évidemment, à cette époque tous n'étaient pas **citoyens**. Il est cependant nécessaire d'expliquer de quelle démocratie ou à quelles démocraties il est fait référence dans chacun des contextes continentaux.

La démocratie locale, démocratie dans la ville, ne peut se limiter au concept de *démocratie représentative*, laquelle est le modèle dominant des constructions de la démocratie dans les villes d'Europe, au sein d'un Etat de Droit. La démocratie locale ne peut pas, non plus, se limiter à la *démocratie participative*, qui est le modèle le plus suivi par les villes latino-américaines en matière de démocratie.

Ce qui est en jeu dans la démocratie locale, ce qui l'identifie et la qualifie, c'est la nature des relations entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Dès lors, la démocratie, y compris la démocratie dans la ville, se décompose en droits universels, indivisibles et interdépendants. Dans chaque contexte particulier, se sont les *liens* entre ces deux formes de démocratie qui vont permettre de caractériser la démocratie locale de telle ou telle ville.

1.1. Les deux sens de la démocratie

Dans "Défis et dilemmes de la construction du pouvoir local" (Alforja 1997) il est donné une définition qui présente des qualités de clarté et de précision : *"Historiquement la démocratie a été entendue de deux manières : comme un **mécanisme** pour délibérer des affaires publiques et adopter les décisions politiques et comme **qualité** qui concerne toute la vie, tout le fonctionnement de la société, comme un type de société, comme un corollaire des relations réciproques entre les personnes qui constituent une nation. Une approximation analytique du discours sur la démocratie nous oblige à nous y référer dans ces deux sens : un sens restrictif et un sens plus large.*

a) La démocratie comme régime politique :

*Dans un sens **strict**, la démocratie se réfère à un régime politique ; et spécifiquement à un ensemble de règles, de normes et de procédures à travers lesquels la majorité des citoyens participe à la délibération des affaires publiques, pour désigner le gouvernement et ses représentants ou pour promulguer l'adoption de choix politiques.*

Dans cette optique, l'aspect le plus visible de la

démocratie est la tenue des élections ; mais les principaux éléments de la démocratie formelle (séparation relative entre l'Etat et la société, garantie des libertés civiles, transparence électorale, séparation des pouvoirs et principes de représentation) laissent ouverts, sans pour autant les résoudre, les problèmes structurels de la société.

b) La démocratie comme projet de société :

*Dans un sens plus **large**, nous nous référons à la démocratie de manière intégrale comme un **mode de coexistence politico-social** qui rencontre toutes les activités sociales, sans pour autant exclure ni retirer son importance à l'institutionnalisation des procédés politiques qui permettent que les citoyens exercent leur droit de participer aux délibérations des affaires politiques. Mais la démocratie ne se réduit pas à des procédés politiques ni ne restreint la participation citoyenne au vote.*

*Au sens large, la démocratie s'entend comme un **mode de coexistence** qui organise la société avec à la base la volonté générale et le bien commun. Elle se gère par le biais d'un régime politique régularisé par un ensemble de procédés qui **garantissent la participation générale et sûre** du peuple à l'élection de ses gouvernants et à l'adoption de ses programmes.*

*...En ce sens, nous parlons de **démocratie participative**. La dimension sociale de la démocratie est en relation avec la coexistence démocratique, avec le développement des relations sociales de bien-être pour la majorité ; elle a des relations avec la construction de l'équité sociale dans tous les domaines de l'économie - du marché de production de biens - et de la vie quotidienne. Nous parlons ainsi de **démocratie sociale**.*

*...La **démocratie** comme projet social et la **démocratisation** comme processus sont des réalités inséparables, elles sont intrinsèquement liées. Pour cela, nous disons que la démocratie est en même temps un processus et un but, un ensemble de procédés politiques et un projet de société, un objectif politique et une pratique de méthodologie et d'organisation².*

1.2. Démocratie et Droit

Philosophe politique, Claude Lefort est un des fondateurs du groupe "Socialisme ou Barbarie". Une de ses contributions, en particulier en 1980, dans *L'invention démocratique* fut de lier les concepts de démocratie, de droit et de justice. *"Le droit est un moment de mise en forme de l'espace démocratique... les **droits** ne sont pas attachés à l'individu en tant que tel... mais en tant que membre d'une société démocratique qui bénéficie de certaines protections juridiques³.* Lefort considère ainsi que les **libertés** de pensée, d'expression, de réunion... ne sont pas attribuées à l'individu mais bien à l'**espace public démocratique**. Il n'en reste pas moins que toucher à ces libertés signifie mettre en danger la démocratie.

² Alforja, 1997

³ Poltier, 1997

De cette façon, l'espace public démocratique - et ceci sera particulier à l'échelle de la ville - est inséparable des droits de l'homme. De la même manière, les droits de l'homme ne peuvent se développer que dans le cadre d'une démocratie : *"le droit est au cœur de l'espace démocratique, lequel nous rappelle le fondement de la Déclaration des Droits de l'Homme et en même temps nous en donne le bénéfice au niveau local"*.

"La démocratie locale ne peut avoir d'autre base que le respect des droits de l'Homme, la vie, la liberté et la sécurité des personnes, l'insertion sociale, la reconnaissance et le respect de sa nationalité, ses croyances, la participation aux affaires publiques et la protection de la loi" comme le rappelle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Cette Déclaration, disposant que *"la volonté du peuple est la base de l'autorité du pouvoir public"*⁴, soutient, en particulier par rapport au thème qui nous préoccupe, que *"toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis"* ainsi que le *"droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays"*⁵.

1.3. Démocratie, Droit et Justice

Si on entend par démocratie un espace de règles régies par le principe de l'égalité de tous devant la loi, la **Justice**, selon Lefort et ses disciples en apparaît comme gardienne.

Il ne fait aucun doute de l'affirmation du rôle central de la Justice, ainsi que cela ressort des conversations entre Platon et Socrate sur le Fondement et le Commandement de la ville : *"Mais, Socrate, que vois-tu dans la recherche du juste ? Je vais te le dire, répondit-il. La Justice, nous l'affirmons, est un attribut de l'individu, mais aussi de la cité toute entière."*⁶.

1.4. La Démocratie dans la Ville

Alors que les débats conceptuels sur les relations entre Démocratie et Justice se font plus présents, ceux sur les conceptions de la démocratie au niveau urbain sont tout autant vitaux. Si bien que l'ouvrage de 1968 du philosophe H. Lefebvre représente un cadre conceptuel sur le "droit à la ville" qui pose un revirement du concept de la démocratie au niveau local. Les travaux développés au Brésil dans les années 70 et 80 ont aidé à préciser deux concepts que le philosophe n'aurait pas niés.

Il s'agit de la différence entre *"citoyenneté"* et *"cidadinnité"*, la dernière comprenant les **droits** particulièrement urbains du citoyen, ceux que la démocratie locale tend à garantir. Nous partageons le sentiment de H. Lefebvre quand il affirme que : *"le droit à la ville ne peut se concevoir comme un simple droit de visite ou de retour aux villes traditionnelles. Il peut être formulé uniquement comme droit à la vie urbaine transformée, rénovée (...) Le droit à la ville se manifeste comme une forme supérieure des droits : le droit à la liberté, à l'individualisation en société, à l'habitat et à habiter. Le droit au travail (à une activité participative) et le droit à l'appropriation (très*

*différent du droit à la propriété) sont impliqués dans le droit à la ville"*⁷.

La déclaration européenne sur le **droit à la ville**, résultant de la **Consultation Urbaine Européenne**, adoptée en 1992 par la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE) et la Charte Urbaine Européenne, en ses principes, constituent aujourd'hui des apports spécifiques et opérationnels qui matérialisent les concepts de *"citadin"* ou *"droit à la ville"*.

2. Analyse des principales chartes et déclarations relatives à la démocratie locale : la vision des acteurs

De nombreuses chartes et déclarations tant latino-américaines qu'européennes déclinent la formation de la démocratie, en particulier dans le cadre local. Nombre d'entre elles ne sont cependant guère plus qu'une simple déclaration et d'autres n'ont pas encore de force contraignante. Leur analyse et leurs fondements dégagent cependant deux niveaux : le premier niveau décline l'identification des principes qui animent les débats sur la démocratie locale et le deuxième niveau identifie les points convergents et divergents entre l'Europe et l'Amérique latine, étape nécessaire pour jeter les bases de projets communs.

2.1. Les Chartes et Déclarations européennes

Parmi les principales Chartes et Déclarations européennes qui traitent de la démocratie locale, il convient de mentionner :

- La Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ;
- La déclaration sur l'Intolérance - une menace pour la démocratie ;
- La Charte de l'Autonomie locale
- La Charte européenne sur le droit à la ville ;
- La participation des étrangers à la vie publique locale ;
- La Charte urbaine européenne ;
- La Charte européenne de l'Autonomie régionale ;
- La Charte européenne des Femmes dans la Ville.

Tous ces textes contiennent un même esprit : la Démocratie locale ne peut véritablement exister que si les éléments qui la composent sont réunis, en particulier :

- le respect de l'autre en tant qu'individu,
- des autres en tant que groupe social, groupe culturel ou minorité,
- l'écoute et la prise en considération des opinions,
- le compromis,
- la non-violence,
- le respect de la loi.

⁴ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

⁵ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 21.

⁶ La République, Platon.

⁷ Lefebvre, H. 1968.

Cinq éléments fondamentaux ressortent de ces déclarations :

a) L'importance des collectivités locales

Elle est clairement affirmée, par exemple par la Charte européenne de l'Autonomie locale : *"les autorités locales sont un des principes fondamentaux de tout régime démocratique"*. Il convient de souligner que cette affirmation émane de gouvernements nationaux qui reconnaissent ainsi le rôle des villes dans le domaine de la démocratie.

b) La notion des droits et des devoirs de l'individu

c) La participation des citoyens comme un droit

"Le droit des citoyens de participer à la gestion des affaires publiques fait partie des principes démocratiques communs à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe"⁸... "la participation des citoyens à la vie politique locale doit être garantie à tous les niveaux politiques et administratifs"... "Les citoyens ont le droit d'être consultés pour tout projet d'importance qui a un impact sur le futur de la collectivité"... "La participation à travers les structures démocratiques pluralistes et une gestion urbaine caractérisée par la coopération entre tous les partenaires"¹⁰.

La Charte Européenne des Femmes dans la Ville dispose que les *"processus participatifs équitables doivent être mis en action afin de favoriser de nouvelles relations solidaires"¹¹.*

d) La défense et le renforcement de l'autonomie locale comme contribution à la construction d'une Europe démocratique

e) La décentralisation du pouvoir du niveau central aux niveaux régional et local

Dans la majorité des cas, cette décentralisation correspond davantage à un transfert des fonctions administratives centrales qu'à un réel pouvoir du citoyen.

2.2. Déclarations et Chartes latino-américaines

Parallèlement à l'Europe, la démocratie locale est venue se placer sur la scène d'un nombre significatif de procédés nationaux et locaux en Amérique latine, où la transition démocratique et la globalisation ont apporté la revalorisation du local avec la construction de nouvelles règles de coexistence entre la société civile et l'Etat, entre la population et le gouvernement local. **Définir de quelle démocratie il s'agit**, tel est l'ordre du jour de nombreux acteurs locaux et internationaux.

D'une certaine manière, l'émergence du local est liée à la tendance des organismes multilatéraux à estimer que *"beaucoup de problèmes mondiaux doivent être réglés au niveau local"¹²*, tendance marquée au début des années 90 par la Conférence du Milieu Ambiant

- Cumbre del Medio Ambiente - (Eco-92). De là, la possibilité de considérer les autorités locales comme contreparties effectives de programmes et d'activités du développement économique et social s'est accrue. Les années 90 ont apporté de nombreuses déclarations et chartes des autorités locales et autres acteurs municipaux (Annexe 3), parmi lesquelles certaines sont illustratrices des thèmes et de revendications d'actualité. Sans prétendre vider de leur contenu ces déclarations, une lecture transversale permet d'identifier quelques fils conducteurs. Nous en mentionnons cinq d'entre eux.

a) Relation autorité locale - Société

A partir de la Conférence Habitat II d'Istanbul, la recherche de la démocratie locale est venue accompagner une redéfinition du rôle des villes, de l'autorité locale et de sa relation avec la société locale : *"combattre les inégalités et améliorer la qualité de vie des populations"¹³ ; "que les villes se préoccupent davantage et mieux de l'intégration sociale et de la lutte contre l'exclusion - qui - devrait inclure des actions destinées à impliquer tous les secteurs et groupes sociaux dans le processus de gestion municipale, incluant la préparation du budget"¹⁴ ; "les tendances à la décentralisation des Etats et à l'intégration régionale ont placé les principes de l'autonomie locale et de la subsidiarité comme éléments fondamentaux des démocraties modernes"¹⁵.*

De cette manière, *"le binôme décentralisation - participation citoyenne... exige la prise en considération des attentes et des intérêts de tous les citoyens dans la prise de décision pour résoudre les problèmes qui affectent la population dans son ensemble, avec la création d'un espace municipal de tous"¹⁶.*

b) Rôles des Autorités Locales

Pour l'autorité locale, il s'agit de *"reconnaître aux collectivités locales un rôle stratégique dans la stimulation à l'expression et à la mobilisation des énergies locales, dans la participation de la population à la responsabilité de ses propres affaires et la mise en œuvre de structures matérielles et institutionnelles nécessaires pour le développement local"¹⁷.* On considère que la participation locale doit s'entendre de manière complémentaire à l'effort des Etats et des autres acteurs : jouer un rôle actif pour la promotion de *"politiques fondées sur le développement participatif, en nous appuyant sur une association active avec l'apport des forces vives locales ; améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion, les opportunités des femmes à la participation et le plein accès aux décisions ; promouvoir l'association et la coopération entre les populations, et la population et les autorités à différents niveaux, la coopération entre*

⁸ Charte Européenne de l'Autonomie locale.

⁹ Principes de Charte Urbaine européenne / participation des citoyens.

¹⁰ Déclaration Européenne sur la Ville.

¹¹ Charte Européenne des Femmes dans la Ville.

¹² IULA, Charte de l'Autonomie locale.

¹³ IVe Conférence Cumbre de Mercociudades.

¹⁴ Assemblée Mondiale des Villes et Autorités Locales.

¹⁵ UCCI.

¹⁶ UIM.

¹⁷ CAMCAL.

les secteurs public et privé ; assouplir l'administration, inciter des formes de coopération décentralisée en assistance technique, en échange de technologie et de connaissances,..."¹⁸

c) Autorité locale et Gouvernance

La Déclaration de Rio de Janeiro dispose : "consolider les procédés de démocratie locale comme un réquisitoire pour le perfectionnement de la gouvernance, au moyen de 1) **la participation** de tous les acteurs à la gestion des quartiers défavorisés, en particulier la définition des priorités et plans d'action ; 2) la promotion des **actions** réunies entre les acteurs qui interviennent dans le quotidien local ; 3) l'établissement d'un large **accès à l'information** sur les décisions prises et la soumission de comptes aux recours publics ; et 4) l'exécution d'une **gestion responsable et transparente avec efficacité et efficacité**".

d) Participation de la société

Par participation de la société, on entend insérer de manière active les populations "aux diverses expressions organisées de la société civile", ainsi que promouvoir "la reconnaissance de la différence, de l'identité individuelle et collective de la mémoire et de l'insertion"¹⁹. Comme le dispose la Déclaration de la ville de Mexico, la participation citoyenne "est, en même temps, une réforme de l'Etat" (une obligation de gouverner de nouvelle manière) et "une réforme de la société" (de nouvelles pratiques de participation citoyenne). La participation citoyenne "étend de nouvelles pratiques et apprend aux citoyens leurs droits et devoirs ; en changeant la forme de l'autorité et les pratiques sociales, la participation citoyenne construit la gouvernance démocratique locale et nationale, rend plus efficaces les gestions par le gouvernement et facilite le traitement des problèmes comme l'insécurité, la gestion économique des conseils municipaux, la corruption publique, le manque de transparence d'information, les problèmes sociaux de l'exclusion et la désignation des opportunités".

e) Démocratie intégrale

De son côté, le Réseau du Pouvoir Local d'Amérique Latine (REPPOL), assume une conception autour de la démocratie intégrale qui dispose que "la démocratie du capital est sélective et exclusive en ce qu'elle se réfère à ceux qui peuvent en avoir l'usufruit ; elle est restrictive en termes des différents aspects et dimensions de l'existence humaine et sociale qu'elle recouvre... la démocratie intégrale serait le système politique qui garantit à chacun et à tous les citoyens la participation active et créative en tant qu'individu dans sur toutes les sphères du pouvoir et du savoir de la société. Le système qui garantit à chacun et à tous le droit d'être coauteur du monde... pour cela, chacun et tous les citoyens de la société sont appelés à participer, que ce soit individuellement ou ensemble au développement et à toutes les institutions depuis le lieu-dit, le quartier et les unités de production jusqu'à l'Etat".

2.3. Convergences et Divergences Europe/Amérique Latine

L'importance des **autorités locales** comme fondement et moteur d'un régime démocratique, l'**autonomie locale**, la **participation citoyenne** et la **décentralisation** apparaissent comme thèmes convergents des déclarations des deux régions.

Cependant, avec toutes les précautions que mérite cet exercice, les notions de **droits** et **devoirs** prédominent dans les Déclarations européennes, alors que de nombreuses chartes latino-américaines donnent à la **participation** un contenu plus large et plus profond. De plus, elles font de la construction de la démocratie locale un moyen de **lutte contre l'exclusion et la pauvreté urbaine**. Finalement, la thématique de la **subsidiarité** apparaît comme déterminante pour un réseau d'autonomie et de démocratie locale.

3. Quelques clés de compréhension entre les contextes locaux latino-américains et européens

Dans le but de faciliter la communication et l'échange entre les membres du réseau, "démocratie dans la ville" nous avons identifié quelques éléments de contextes substantiellement différents entre les deux régions.

3.1. Niveaux de Représentation au Niveau Local

Le nombre de représentants (conseillers) municipaux est amplement inférieur dans les villes d'Amérique Latine par rapport à celle d'Europe. A titre d'exemple, la ville de Quito en Equateur, compte 17 conseillers pour 1,7 millions d'habitants (un conseiller pour 100.000 habitants) et Fortaleza au Brésil, a 42 représentants pour 1,8 millions (un pour 42.800 habitants). En France, cas extrême quant à la représentativité, on compte en moyenne un conseiller pour 100 habitants.

Face aux limites de la démocratie représentative, les villes latino-américaines ont développé des initiatives et des mécanismes qui viennent compléter, à partir de modèle de démocratie participative, la gestion du local, incluant les propositions de politiques d'initiatives citoyennes.

3.2. Processus de construction de la démocratie dans les Municipalités

Le paysage municipal est encore en construction dans de nombreux pays latino-américains. Les procédures d'émancipation municipale c'est-à-dire la création de nouvelles municipalités par référendum sont communes et légales.

¹⁸ CAMCAL.

¹⁹ Mercociudades.

En même temps, les élections municipales au suffrage universel sont des phénomènes plus récents dans les villes latino-américaines : les premières élections municipales des 5.000 communes brésiliennes ont eu lieu à la fin des années 80, au sortir de la dictature et la ville la plus peuplée de la région Mexico, a connu son premier gouverneur élu au milieu des années 90. Les procédés démocratiques récents, par leur caractère nouveau et peu lié à une réglementation rigide, ont donné lieu à de nombreuses expérimentations et innovations, plus difficiles à imaginer dans un contexte européen codifié à travers des années ou même des siècles.

3.3. Rôles respectifs des Organisations Sociales

La force et le dynamisme des organisations sociales, comme espace de participation pour le citoyen et comme interlocuteur de l'autorité locale, constituent une des caractéristiques des processus démocratiques locaux d'Amérique Latine. L'individu isolé, "l'habitant", le "citoyen" ou la famille comme sujet social, ont un rôle plus limité en Amérique Latine qu'en Europe.

De plus, les initiatives démocratiques au niveau local européen semblent davantage promues par les autorités locales élues et par les gouvernements nationaux que sous la pression des citoyens, faisant de la démocratisation un processus *en général* descendant, "d'en haut", alors qu'en Amérique Latine, la construction démocratique apparaît comme un mouvement ascendant "d'en bas", sous la pression exercée par les habitants à travers leurs organisations sociales extrêmement variées.

3.4. Ressources Municipales

La partie des recettes des contributions nationales redistribuée aux niveaux locaux est quantitativement différente entre les villes des deux régions, en termes relatifs (pourcentage des comptes nationaux / dépenses pour les municipalités) ou absolus (ressources municipales / habitants résidents).

Dans les pays européens, 50 à 70 % des contributions sont dépensées au niveau local, alors qu'en Amérique Latine cela varie de quelques pour cent (Pérou par exemple) aux cas exceptionnels de l'ordre de 20 % (Colombie). L'intention de ce présent document n'étant pas d'établir des relations systématiques entre les ressources financières municipales et la démocratie, il n'empêche que l'absence quasi absolue de ressources dans la majorité des autorités locales d'Amérique Latine constitue un obstacle évident à la démocratisation locale.

4. Perspectives des organisations internationales sur la démocratie globale

Les institutions internationales comme la Banque Interaméricaine de Développement ou la Banque Mondiale ont inclus dans leur perspective d'intervention la *décentralisation* et le renforcement de la présence des autorités locales avec un accent sur la participation populaire, l'incorporation de la société civile et du secteur privé pour la définition des options publiques locales. La Banque Mondiale ne considère cependant pas les autorités locales comme pouvant bénéficier directement des prêts et continue à les accorder exclusivement aux gouvernements nationaux, compte tenu des changements conceptuels avec l'introduction de la notion de *gouvernance*.

Il convient de présenter ci-après les contributions substantielles des Nations Unies et de l'Union européenne sur le thème de la démocratie.

4.1. Démocratie et Etat de Droit. La contribution de l'Union Européenne

*"La politique communautaire dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'homme est guidée par les engagements universels contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 et les deux Pactes Internationaux de 1966 sur les droits civils et politiques d'une part, et sur les droits économiques, sociaux et culturels d'autre part"*²⁰.

Le même document réaffirme les grands principes qui sous-tendent sa vision de la démocratie : universalité, indivisibilité et interdépendance des droits de l'homme : *"Le soutien à la démocratisation et à la promotion des droits de l'homme est devenu un élément essentiel de ses relations internationales et en particulier de sa politique de coopération avec les pays en développement"*²¹.

La clause démocratique, introduite dans les accords de coopération de l'Union Européenne avec l'Amérique Latine dans les années 90, illustre cette priorité : *"Le respect des droits de l'homme et l'exercice effectif des libertés fondamentales, ainsi que des principes démocratiques, sont pour l'Union Européenne, des conditions du développement économique et social durable"*²².

Dans sa préoccupation de préserver le caractère irréversible du processus démocratique et d'installer un cadre juridique indispensable pour la promotion des droits de l'homme et le respect de l'Etat de Droit dans un contexte de responsabilisation croissante de la Société Civile, l'Union Européenne a défini les grandes orientations de coopération avec l'Amérique Latine. Elles s'appuient sur : (a) les actions dirigées

²⁰ Union Européenne, Construire une Culture de Justice et de Paix.

²¹ Union Européenne, Construire une Culture de Justice et de Paix.

²² Union Européenne, Construire une Culture de Justice et de Paix.

vers les pouvoirs publics ; (b) les recours, développement et responsabilisation de la Société Civile et (c) les actions envers les groupes vulnérables.

Cette contribution de l'Union Européenne au processus de démocratisation apparaît concentrée au niveau national de façon prioritaire. C'est ainsi que le programme URB-AL apporte une spécificité propre et innovatrice quand il privilégie l'espace municipal. La création d'un réseau spécifique sur "La démocratie dans la Ville", qui donne le rôle central à la population, est comprise dans le contexte global de l'appui à la démocratisation, à l'Etat de Droit et à la responsabilisation de la Société Civile.

4.2. Gouvernance pour le développement humain durable

Le concept du PNUD²³ qui véhicule le plus la démocratie de la ville est celui de *bonne gouvernance*. Il est cependant plus large que la démocratie comme régime politique ou comme projet de société : il embrasse non seulement les forces politiques et administratives, mais aussi économiques. Le PNUD soutient que le développement humain durable ne peut être atteint sans une *bonne gouvernance*.

La *Gouvernance* est la capacité d'exercer l'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux (national, régional, municipal) et dans toutes les instances (exécutif, législatif, judiciaire). Elle inclut tous les mécanismes, processus et institutions qui permettent d'articuler les intérêts, exercer des droits, remplir des obligations et arbitrer les différences entre tous les citoyens.

La *bonne gouvernance* est participative, transparente et responsable ; elle est de plus, effective et équitable. Elle fait la promotion du domaine de la loi et assure la prise de décisions par de larges consensus. La gouvernance mélange l'Etat et ses institutions politiques et publiques ainsi que le secteur privé et la société civile, soit les trois secteurs responsables à niveau égal du développement humain durable. Ces caractéristiques interdépendantes sont synthétisées ci-après.

PNUD. Caractéristiques de la bonne Gouvernance

Participation : Elle est exercée directement ou par des mécanismes de représentation ; la participation doit être répartie entre tous, au niveau de l'exercice des libertés d'association et d'expression.

Domaine de la loi : Les cadres légaux doivent être justes et appliqués avec impartialité.

Transparence : Le libre flux de l'information permet que les processus, les institutions et la même information soient accessibles à tous, leur donnant la possibilité de comprendre et de suivre.

Responsabilité : Toutes les Institutions et procédures doivent traiter et servir ceux qui sont impliqués devant elles.

Orientation consensuelle : La gouvernance doit arbitrer entre les intérêts divergents et chercher de larges consensus protégeant les intérêts majeurs de chaque groupe.

Equité : Tous les hommes et les femmes ont les mêmes opportunités pour maintenir et améliorer leur bien-être.

Effectivité et efficacité : Les résultats attendus des procédures et des institutions doivent prendre en considération les nécessités existantes et faire le meilleur usage des ressources.

Rendre des comptes : Les responsables rendent des comptes à la population et/ou à ceux qui les ont nommés.

Vision stratégique : Les responsables, tout comme la population, doivent avoir une large vision à grande échéance de la gouvernance et du développement humain et de ce qui est nécessaire pour y parvenir à partir de la compréhension des complexités historiques, sociales et culturelles qui supportent cette perspective.

PNUD, 1997

4.3. L'Agenda Habitat et la Démocratie Locale

C'est à partir de la Conférence Habitat II, tenue en 1996 à Istanbul, que les villes et la population ont été reconnues comme "*centres de civilisation et source de développement économique et du progrès social, culturel, spirituel et scientifique...* (où) *les êtres humains jouissent d'une vie pleine de conditions de dignité, bonne santé, sécurité, bonheur et espérance*"²⁴. Pour réaliser cette déclaration, Habitat II contribue à approfondir la démocratie locale, à proposer d'adopter - en matière de quartiers défavorisés - les principes de la solidarité et de la participation reconnaissant l'inclusion de divers acteurs de la vie locale. Pour Habitat II, "*les autorités locales, les parlementaires, le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales ainsi que les autres organisations de la société civile*" sont parties prenantes et acteurs de la vie locale. Habitat II contribue aux efforts pour "*fixer la participation pleine et égale de toutes les femmes et de tous les hommes et la participation effective des jeunes dans la vie politique, économique et sociale*".

²³ PNUD, 97 et Lombera, R., 1998.

²⁴ Déclaration d'Istanbul sur les aménagements humains. Conférence des Nations Unies sur les quartiers défavorisés (Habitat II). Istanbul, 14 juin 1996.

4.4. La Perspective du PGU dans la construction de la démocratie locale

Le Programme de Gestion Urbaine, PGU, coordonné par Habitat (CNUAH) et financé par le PNUD et divers gouvernements européens (Suède, Pays Bas, Suisse, Allemagne et Royaume-Uni) a surgi depuis Habitat II comme le principal programme de coopération technique au service des villes et des autorités locales. Il est fondé sur le concept de **Gouvernance Participative**, avec une concentration sur les actions transformatrices, en particulier pour affronter les problèmes de pauvreté et le milieu ambiant à travers les Consultations Urbaines et la description participative des Plans d'Action. Il est encadré et contribue à la *"démocratie comme projet social et à la démocratisation comme processus"*²⁵.

5. Conclusions préliminaires

La proposition d'un encadrement de référence à partir du concept de démocratie locale, l'examen des piliers de la démocratie, la lecture des quelques déclarations et chartes relatives à la démocratie dans la ville et la prise en considération de la vision des institutions internationales permettent de tenir une première approximation thématique.

Cette analyse n'est pas sans objet si on veut comprendre comment se construit la démocratisation et quelles sont les voies qui s'ouvrent aujourd'hui aux territoires d'expérimentation démocratique.

La construction d'une base empirique dans le prochain chapitre répond à cette préoccupation. L'examen de procédures concrètes permettra d'une part l'interrogation des cadres de référence proposés et, d'autre part, pose les bases d'un échange entre les villes à partir de ses apports spécifiques.

A partir du concept de démocratie locale, tant dans les villes latino-américaines qu'européennes, il est proposé de rechercher les relations spécifiques qui existent entre démocratie représentative et démocratie participative d'une part et d'autre part, entre le citoyen, les organisations sociales auxquelles il appartient au sein de la Société Civile et son autorité locale.

²⁵ PGU, 1998.

CHAPITRE 2

COMMENT LA DEMOCRATIE LOCALE SE CONSTRUIT-ELLE EN AMERIQUE LATINE ET EN EUROPE ?

Description et analyse de cas illustrés

**Axe 1. Participation/Concertation. Relation
entre les citoyens et les autorités locales**

Axe 2. Démocratisation de la gestion locale

Axe 3. Les exclus de la démocratie locale

Axe 4. Les territoires de la démocratie

**Axe 5. Violence urbaine, sécurité citoyenne
et culture de paix**

**Axe 6. Education/Formation
à la démocratie locale**

**Conclusions : Lignes de questionnement
pour les groupes de travail**

Le présent chapitre décrit des expériences innovatrices à travers lesquelles les villes construisent une nouvelle vision et de nouvelles pratiques démocratiques. Il est retracé ici la plus large vision possible de type de villes en fonction de leur taille, de leur diversité régionale avec les thématiques et les actions identifiées comme innovatrices et qui parlent de nouveaux exemples pour construire, depuis le local, les nouveaux processus de démocratie.

Ces expériences ont été rassemblées autour de six axes principaux qui représentent les nœuds ou les thèmes centraux de la construction des démocraties dans les villes (Annexe 5) :

Axe 1. Participation/Concertation. Relation entre les citoyens et les autorités locales

Axe 2. Démocratisation de la gestion locale

Axe 3. Les exclus de la démocratie locale

Axe 4. Les territoires de la démocratie

Axe 5. Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix

Axe 6. Education/Formation à la démocratie locale

Chacun de ces six axes se décline à son tour en plusieurs sous-thèmes spécifiques. Par exemple, le thème de la participation et de la concertation (Axe 1) comme modalité de relation entre les citoyens et les autorités locales, se décompose en :

- Formes et modalités de participation à la gestion locale ;
- Budget participatif ;
- Institutionnalisation des formes et des espaces de participation et de concertation ;
- Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires.

Chaque axe, après une brève introduction thématique est illustré par des cas européens et latino-américains.

Axe 1. Participation et Concertation

Relation entre les citoyens et les autorités locales

1.1. Formes et modalités de participation citoyenne

Expérience européenne

La participation à la gestion locale par les habitants peut se faire à différents niveaux. Au premier niveau, il s'agit d'**écouter** les citoyens et de leur permettre d'émettre un avis sur tout ce qui les concerne dans leur quotidien. L'écoute peut n'avoir aucune conséquence sur la prise de décision elle-même. Les citoyens ont néanmoins le sentiment d'être pris en considération, d'exister face aux décideurs politiques. L'**accueil** en mairie est une préoccupation qui permet d'améliorer l'écoute. De nombreuses mairies ont ainsi modifié leurs horaires afin de permettre aux administrés salariés de se rendre dans leurs locaux et de trouver les bureaux ouverts.

Certaines autorités locales mettent en place des **observatoires** divers, économiques, urbains, de la jeunesse ou sur les services publics locaux, qui permettent aux usagers de s'exprimer sur la qualité des services.

Les autorités locales peuvent décider de consulter les habitants par le biais de **sondage**. Dans ce cas, les opinions des habitants sont anonymes ou quasi anonymes. Les sondages ne lient en rien les autorités locales, mais ils peuvent parfois influencer la prise de décision. La mairie peut aussi adresser à la population un questionnaire concernant un projet, et ce genre de **consultation** vise à associer directement le citoyen à la vie locale.

Dans le cas de la **concertation** avec la population, il s'agit alors de mettre en place un grand chantier de rencontres et débats sur les projets, de recueillir et d'analyser les réactions et d'en tirer des conséquences.

*Dès 1996, le conseil municipal de **Chelles (France)** a, par délibération, mis en œuvre une **consultation publique** prévue par une loi de 1992 pour répondre à une préoccupation de transparence et de respect des formes démocratiques. La municipalité n'a cependant pas voulu limiter sa consultation aux seuls électeurs, et l'a étendue aux mineurs de plus de 16 ans et aux étrangers résidents depuis au moins cinq ans sur la commune. Les uns et les autres devaient préalablement se rendre en mairie pour s'inscrire sur une liste, "acte volontariste qui leur permet de manifester des volontés de citoyenneté et d'intégration" (Jean-Paul Planchou, Maire de Chelles). Le préfet, dans le cadre de son contrôle de tutelle sur les actes de la commune, a saisi le tribunal administratif de Versailles qui a prononcé un sursis à l'exécution de cette concertation, puis son annulation. La démocratie locale doit-elle s'exercer en fonction de l'âge ou de la nationalité ? Les dispositions de la loi sont suffisamment ambiguës pour entraîner des confusions sur la définition du corps électoral. Il semble cependant opportun d'ignorer*

âge et nationalité de ceux qui, vivant dans la cité, souhaitent s'insérer, s'intégrer et sont capables d'apporter leur éclairage aux décideurs politiques.

En 1997, la mairie de Chelles a de nouveau initié une concertation sur le projet de ville, baptisée "Ouvrons-là !", pour définir les besoins des habitants en terme d'aménagements urbains et de réseaux de transport. Six mois d'animations, rencontres et débats ont amené les habitants à réfléchir sur le futur de leur ville. Le projet de ville a ensuite été formalisé au printemps 1998 avec les habitants pour donner naissance à l'adoption d'une charte.

La participation à la gestion locale peut cependant aller beaucoup plus loin. Les citoyens peuvent être plus directement impliqués dans les décisions de certains services qui les concernent dans leur quotidien ou plus personnellement.

*La ville de **Kolding (Danemark)** a mis en place une possibilité de participation pour les citoyens partant du principe que plus les décideurs sont proches des exécutants et de ceux à qui la décision s'impose, moins il y a de risque d'incompréhension. C'est ainsi que dans chacune des 16 écoles de la ville existe un conseil d'école dont les membres sont élus par les parents d'élèves en leur sein. Le conseil d'école peut, sous certaines conditions, nommer les professeurs qu'il désire dans l'école, pouvoir qui revient légalement au conseil municipal. Mais surtout, le conseil d'école doit approuver le budget de l'école présenté par son directeur, de même qu'il se prononce sur les moyens pédagogiques à mettre en œuvre. C'est un conseil qui exerce une influence non négligeable sur la manière dont l'enseignement est dispensé aux enfants.*

Expérience latino-américaine

La conception de la participation citoyenne fondée sur l'idée de la redistribution du pouvoir a amené les autorités locales à essayer d'insérer la population dans la formulation et les décisions à différents niveaux de la vie politique. Dans ces cas, la participation citoyenne est un élément substantif du programme démocratique, dans la mesure où elle signifie favoriser le pouvoir réel de décision de la population pour proposer, surveiller et contrôler les actions des autorités. Ici sont combinés des mécanismes de démocratie directe, semi-directe et représentative, de manière à ce que les pratiques de participation citoyenne embrassent un ensemble varié d'initiatives ouvrant à leur tour des formes et des espaces pour la participation et la transparence des actions des autorités, réformes qui garantissent le contrôle social sur la gestion locale.

*Dans cette perspective, l'aire métropolitaine de **San Salvador (République du Salvador)** a développé plusieurs modalités de participation à travers des tables de concertation par zones, Conseils de développement et Comités intersectoriaux pour le développement. Selon le code municipal du Salvador, toutes les municipalités doivent tenir quatre réunions ouvertes par an pour traiter les affaires que les habitants de la ville ont soumises.*

Dans le cadre des bureaux de concertation, la municipalité a été divisée en sept zones, faisant des réunions préparatoires avec les secteurs sociaux pour faire connaître des propositions des bureaux, élaborer des programmes et des agendas de travail. Des assemblées de zones où ont été élus des comités de suivi des accords conclus se sont tenues postérieurement en présence du Conseil municipal et des secteurs sociaux de la zone. Un des meilleurs résultats a été le renforcement de la mairie et la perception de l'existence d'une nouvelle forme de gestion par la population.

A **Soyapango** (municipalité la plus peuplée en de **El Salvador**) le Conseil municipal a créé une commission pour construire un mécanisme de concertation qui encourage les conseils de développement locaux, ouverts aux divers acteurs y compris un membre du Conseil municipal, avec la perspective de créer une Agence de Développement Micro régional. Dans une autre commune, le Conseil municipal a pris la décision de convoquer les représentants de tous les secteurs organisés, pour construire avec eux, un instrument de participation citoyenne avec l'objectif de faire valoir l'opinion de la population. Après trois assemblées, on commence à apercevoir la conformation du Comité Intersectoriel pour le Développement Tecleño "CIDET".

1.2. Budgets participatifs

Expérience européenne

Certaines communes peuvent allouer une partie de leur budget aux comités de quartier ou aux associations d'habitants, l'utilisation de ce **budget de quartier** est décidée librement par le comité. La démocratie directe est mise en application puisque ce sont les habitants qui décident eux-mêmes de leur projet.

Dans certains cas, pour augmenter la transparence financière et informer les citoyens les communes peuvent décider **l'adoption du budget en direct** :

A **Grande-Synthe (France)** les citoyens participent à des réunions publiques sur la présentation du budget municipal pour en débattre. Depuis 1996, ils sont invités à débattre avec le Conseil municipal et le maire sur l'action municipale et le budget. Le maire s'engage à répondre par écrit à toutes les questions formulées. En 1996, les habitants étaient nombreux à assister aux débats et se disaient satisfaits à 88 % de l'initiative prise par la municipalité d'expliquer à tous le budget et l'action municipale.

Les expériences de **référendum fiscal** restent exceptionnelles. Ce genre de consultation mérite cependant d'être mentionné. Avec cette modalité, les citoyens contribuables doivent déterminer la charge fiscale qu'ils vont accepter, les ressources dont la commune va disposer et par conséquent ses capacités d'équipement. Cette initiative permet aux citoyens de mieux comprendre l'utilité de leur contribution au financement de la commune et les bénéfices qu'ils en retirent.

Expérience latino-américaine

La participation des citoyens à la détermination du budget municipal est probablement une des formes les plus avancées de la participation citoyenne. C'est au Brésil que se trouvent les expériences les plus avancées (de l'ordre de 100 municipalités) dans ce domaine. Elles ne sont pas les seules néanmoins.

En général, la participation des usagers est relative, ils interviennent seulement lors de la partie investissement du budget municipal. Le cas de Barra Mansa (Etat de Rio de Janeiro), où les fonctionnaires publics et la population décident du budget de fonctionnement, est une exception.

L'expérience d'**Icapui (Brésil)** est remarquable pour plusieurs raisons. Premièrement, pour la rapidité avec laquelle le budget participatif a été mis en œuvre à partir de 1997. Deuxièmement, pour le niveau exceptionnel de la participation des habitants (de l'ordre de 30 %) au bout d'un an. Troisièmement, pour la multiplicité des projets d'intérêt micro local qui ont été ainsi réalisés.

A partir d'un programme de qualification municipale, des cours de formation communautaire ont été donnés. Par la suite, au cours de 36 plénières communautaires trois groupes de travail ont été formés : Infrastructure, Assistance sociale, Création d'emploi et de ressources. Chaque sous-groupe des plénières choisit une priorité pour sa communauté et une autre pour la commune. A la fin, chaque plénière définit trois priorités pour la communauté et trois pour la commune. Depuis lors, sept plénières régionales ont été réalisées. Par la suite, il a été tenu un Congrès municipal du budget participatif où le budget a été présenté et soumis pour approbation et remis à la Chambre municipale. En même temps le Forum municipal du budget a été créé. Au début de l'année fiscale 1998, les projets issus du budget participatif ont commencé à être mis en œuvre avec les ressources municipales.

Les expériences de budgets participatifs donnent la possibilité à la population de dépasser la vision illimitée de ses demandes : elle acquiert la capacité d'analyser la totalité de ses problèmes et les nécessités de la municipalité de définir les priorités, de décider à partir d'un échéancier les priorités et d'en assurer l'exécution. A partir de ce point de vue politique, les budgets participatifs ont contribué à l'apprentissage de l'exercice de la démocratie pour les participants incorporés au processus ; ils exigent plus de transparence administrative de la part des techniciens de l'administration municipale et finalement, ont rendu publiques les modalités de décisions budgétaires.

1.3. Institutionnalisation des formes et des espaces de participation et de concertation

L'institutionnalisation des formes et des espaces de participation des habitants apparaît comme un élément central de construction et de consolidation de la démocratie locale. D'une part, la grande majorité des expériences participatives ne dépasse pas le niveau de la théorie et du volontarisme politique. D'autre part, de nombreuses instances de participation communautaire n'ont pas d'existence légale ou formelle. La référence au droit, à l'égalité de tous devant la loi, suppose la mise en forme tant des organisations sociales que des instances reconnues, promues et institutionnalisées au niveau municipal. La référence aux tables de concertation, aux comités intersectoriaux pour le développement dans le cas du Salvador illustrent les expériences qui ont poussé les limites du niveau de participation volontaire.

Expérience européenne

Dans la ville de **Norwich (Grande Bretagne)**, le Conseil Municipal a adopté en 1996 une nouvelle orientation pour le développement de la collectivité et faire participer la population au processus décisionnel. "Community Power" est un programme qui a pour objectif d'impliquer la communauté dans les affaires de la municipalité. Les autorités locales espèrent que chacun va rejoindre ce programme, et donner ainsi sa contribution au futur de leur collectivité locale et de leur ville. Le but est de renforcer la démocratie dans les localités par l'écoute de ce que la population veut exprimer.

Ce programme aide les habitants à regrouper leurs forces, leur motivation et leur volonté et partager leurs ressources pour le bien commun du quartier de la ville dans laquelle ils vivent. Dans le cadre de ce programme, les habitants se regroupent et prennent des initiatives sur des sujets qui les touchent directement. Ils peuvent aussi travailler avec d'autres groupes, avec des représentants et avec le Conseil Municipal.

Ce programme a démarré dans trois quartiers de la ville : St. Stephen, Mile Cross et West Norwich. Il est plus avancé à Mile Cross où les habitants ont déjà décidé de la façon dont ils veulent être organisés et participer à la gestion locale.

Par ce programme, il ne s'agit pas seulement de consulter la population mais les habitants pourront prendre part à la formation des décisions concernant leur "zone d'activité".

Par ailleurs, il convient de mentionner l'initiative municipale d'incitation des habitants à la participation par les "maisons d'habitants", lieu de rencontre entre citoyens qui leur permet de s'associer pour des projets les concernant.

A **Helsinki (Finlande)** les habitants ont créé des réseaux dans plusieurs quartiers de la ville, que l'administration locale ne pouvait réussir à faire seule, et qui ont renforcé la capacité des habitants à agir dans différents domaines comme le cadre de vie.

Le projet des "Inhabitant houses" encourage les citoyens à s'intéresser aux affaires de proximité qui permettent d'améliorer leur qualité de vie. Tout autant que le soutien des habitants par leur présence et leur action, l'aide financière et de communication de la ville est essentielle pour ce projet. Les premières maisons d'habitants ont ouvert en 1990 de façon spontanée. En 1995, elles se sont organisées en réseau et en novembre 1997 on en dénombrait 17.

Le projet "Active Participation" tend à développer la participation des citoyens. Le but est de favoriser l'éducation et l'information des habitants tout en développant des moyens de participation. Pour octroyer une éducation à la citoyenneté, la ville tend à assister, canaliser et rendre plus efficaces les capacités des habitants dont les initiatives sont souvent spontanées.

La mise en œuvre d'un moyen d'information tend à améliorer la communication. L'institutionnalisation des actions des habitants dans les différents quartiers, permet d'instaurer des relations les uns avec les autres et avec les autorités locales.

Le développement des méthodes de participation par la municipalité permet aux habitants d'avoir de nouveaux moyens de participation à la prise de décision en ce qui concerne leur environnement quotidien.

• Conseil de "sages"

Dans de nombreuses villes on a pu voir émerger des "Conseils des sages", regroupant des retraités qui désirent se rendre utiles à la société et ne pas se sentir exclus du fait de la fin de leur activité professionnelle. Les expériences actuelles montrent que ces conseils contribuent au fonctionnement de la démocratie locale : ce sont des instances consultatives qui existent en tant que contre-pouvoir face au conseil municipal et de plus, ce sont des espaces de médiation pour les problèmes de la vie quotidienne.

• Comités de quartier ou regroupement de voisins

Les municipalités ont, dans toute l'Europe, développé des comités de quartier (ou des regroupements de voisins) dont le rôle est différent selon les villes, variant de l'espace de médiation au contre-pouvoir. Ces comités tendent à favoriser la participation de la population et créer un cadre normatif pour définir des projets à l'échelle de la ville ou du quartier.

La ville de **Cracovie (Pologne)**²⁶ a mis en place un comité relais entre le conseil municipal et les habitants. Dans chaque quartier regroupant environ 2000 habitants deux personnes sont élues. Quinze signatures sont suffisantes pour pouvoir se présenter. Ces élus gèrent les besoins de proximité et soutiennent les activités des habitants. Ils disposent pour cela d'une enveloppe budgétaire.

²⁶ Citée à titre d'exemple seulement, la Pologne n'étant pas membre de l'Union Européenne.

• Charte de la démocratie locale

Entre les institutionnalisations et la participation en Europe, il convient de mentionner les **chartes de la démocratie locale**, élaborées dans de nombreuses municipalités. Le but de ces diverses chartes est toujours de développer la démocratie locale par des moyens variables d'une ville à l'autre en fonction de la culture et des coutumes locales.

• Référendum local

Autre modalité, le **référendum local**, dont la valeur varie selon les Etats, tient sa principale caractéristique en ce que le maire peut être ou non juridiquement lié par son résultat.

*Le référendum a valeur légale lorsqu'il est mis en œuvre par les autorités de **Hongrie**, de **République Tchèque**, de **Slovaquie**²⁷, et au sein des **Lander allemands**. Dans ce cas il s'agit d'une forme de démocratie directe.*

*En **Finlande**, **Italie**, **Luxembourg**, **Norvège** et **Espagne**, le référendum n'a qu'une valeur consultative. Le maire ne peut cependant ignorer les résultats d'un scrutin et devra en tenir compte lors de la prise de décision.*

Expérience latino-américaine

Dans de nombreux cas, les villes latino-américaines ont opté pour aller plus loin dans l'institutionnalisation des organisations sociales, lesquelles en général prennent beaucoup de précautions avant d'être "institutionnalisées" de peur de perdre leur autonomie et d'être alors "cooptées" par les partis au pouvoir.

*Citons ici la municipalité de **Santo André (Région métropolitaine de Sao Paulo, Brésil)**, pour le grand effort créatif qu'elle accomplit pour approfondir la démocratie locale à travers la construction de diverses instances, liaisons et espaces de participation. Des Conseils du budget participatif ont été créés, renforcés par les Conseils de gestion sectorielle, tous deux étant des instances de représentation paritaires de l'autorité locale - société civile. Le Forum du centre a été créé pour concevoir un plan d'action pour chaque zone, complété par une Banque d'idées pour que l'ensemble des citoyens de la municipalité puisse apporter ses propositions pour la zone centrale.*

Autre cas illustratif, le Conseil Démocratique Municipal de la petite ville de Cuquio, 20.000 habitants (**Etat de Jalisco au Mexique**) qui démontre que l'institutionnalisation de la démocratie ne se limite pas seulement aux grandes agglomérations de la région.

*Le Conseil Démocratique Municipal de **Cuquio (CODEMUC)** résulte d'une volonté et d'une décision du pouvoir public municipal à la recherche d'une réelle décentralisation et d'une démocratisation de la prise de décisions et d'une vraie participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. La décentralisation se manifeste par un découpage en zones de la municipalité comme base d'organisation territoriale pour la planification et la gestion participative ainsi que pour le développement de la vie future en com-*

*munauté. Le **CODEMUC** a été créé pour définir les priorités municipales dans la programmation budgétaire des travaux, des programmes et des services ; pour maintenir une vigilance quotidienne sur l'autorité locale et pour évaluer la gestion trisannuelle dans le but de contrer toute influence politique.*

Comme le relève Pedro Pontual, responsable du Noyau de Participation Populaire de la Municipalité de Santo André et membre actif de REPPOL, la construction d'une **force publique non étatique** est un élément stratégique pour assurer les pratiques participatives à la gestion locale et une nouvelle relation gouvernement et société, donnant lieu à un changement dans la relation entre le public et le privé (Pontual, 1995).

1.4. Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires

La possibilité pour les citoyens d'avoir le droit de créer les normes de leur propre initiative constitue aujourd'hui un des espaces les plus avancés en terme de démocratie participative. Ces espaces sont le résultat de luttes souvent conflictuelles des citoyens pour conquérir leur droit à la participation.

Expérience européenne

Les citoyens européens ont exceptionnellement l'initiative des politiques publiques locales ou nationales. La **Suisse**²⁸, avec sa tradition de démocratie locale et de participation populaire fait figure d'exception.

• Droit d'initiative

*L'expérience de **Fossano (Italie)** et de sa Charte sur la participation populaire signée en 1993 est relativement unique pour sa reconnaissance du **droit d'initiative** pour toute affaire relevant de la compétence du conseil municipal. L'initiative populaire, pourtant prévue par le statut des communes en Italie, est peu évoquée par les mairies.*

• Référendum d'initiative populaire

*A l'heure actuelle, les citoyens suisses ne sont plus les seuls à pouvoir exercer ce moyen de démocratie directe. Au **Luxembourg** par exemple, le référendum est possible quand 20 à 25 % des électeurs le demandent (pour les municipalités de respectivement plus ou moins de 3.000 habitants).*

*Légalement, toute affaire peut faire l'objet d'un référendum d'initiative populaire local dès lors qu'elle relève de la compétence de la collectivité locale concernée en Italie, au Luxembourg et en **Suède**.*

²⁷ Citées à titre d'exemple seulement, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie n'étant pas membres de l'Union Européenne.

²⁸ Citée à titre d'exemple seulement, la Suisse n'étant pas membre de l'Union Européenne.

Expérience latino-américaine

Grâce aux pressions de la Société Civile organisée, la **constitution brésilienne** de 1988 a instauré le droit citoyen de politiques et initiatives populaires au niveau central (Fédéral), régional (États) et local (Municipalités). Une proposition de loi municipale peut émaner de la société civile quand elle est accompagnée des signatures de 1 % des électeurs locaux. Cette demande, accompagnée de la proposition sera débattue au sein du conseil municipal.

Buenos Aires (Capitale Fédérale de la République d'Argentine) a mis en place depuis 1996 une constitution qui a pour objet de rassembler toute l'expérience démocratique lancée dans le pays depuis 1983. Ceci constitue une des expériences les plus significatives de l'institutionnalisation des espaces démocratiques.

Un de ses aspects les plus remarquables est la possibilité de présenter **des projets de loi par le biais de l'initiative populaire**. De plus, par le biais de la constitution, le Législatif et l'Exécutif reconnaissent un ensemble de voies légales de participation et/ou de concertation avec l'Autorité Autonome de la ville. Il s'agit des audiences publiques pour obtenir le plus de participation dans la prise de décision administrative ou législative, chercher le consensus pour décider de l'avenir de la ville par un Plan urbain de l'environnement et un Plan stratégique (avec l'aval du Parlement), soumettre à l'approbation des citoyens la sanction, modification ou dérogation à une norme de portée générale moyennant référendum ainsi que sur les actes de gestion moyennant la consultation populaire et la révocation de mandat (avec l'aval du Parlement).

Axe 2. Démocratisation de la gestion locale

La démocratisation de l'appareil gouvernemental et de la gestion locale, une bonne gouvernance respectant les règles de *transparence, de responsabilité, d'équité, de rendre comptes, d'absence de corruption* (voir chapitre 1, paragraphe 4.1.) sont la condition première d'une construction d'une démocratie locale. Entre les nécessaires adéquations de la machine de l'autorité locale aux exigences de la vie démocratique, **la communication et la diffusion de l'information** apparaissent comme des éléments stratégiques ainsi que le démontrent les expériences novatrices tant en Europe qu'en Amérique Latine.

Un des mécanismes traditionnellement utilisé par les gouvernements non démocratiques pour empêcher et/ou amoindrir la participation de la population a été la non-diffusion de l'information sur le fonctionnement de l'appareil administratif, sur les ressources et leur application, sur les connaissances techniques disponibles... Ainsi, **la transparence administrative de toutes les actions** et celles des organes de l'autorité locale est-elle une des conditions indispensables pour que la population ait accès à l'information nécessaire à l'exercice de la participation.

La pratique a démontré qu'en plus de la volonté politique nécessaire à l'exercice de la transparence, il convient de créer des mécanismes clairs et permanents pour garantir de fait, l'accès de la population à l'information et surtout, dans un langage décodé qui permet une meilleure compréhension. C'est dans ce contexte que seront créées les conditions nécessaires pour comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'appareil administratif, pour identifier la portée et les limites des actions du pouvoir local. Ces conditions sont importantes pour établir une relation horizontale avec la société civile organisée.

De même, la transparence de critères pour l'accès aux fonds publics et aux programmes d'assistance est une condition importante pour éviter les pratiques de paternalisme ou de clientélisme qui compromettent le caractère public des recours possibles et des services offerts.

Il est alors possible d'affirmer que la transparence est, pratiquement, une condition préalable pour l'exercice de la participation.

Expérience européenne

Les évolutions technologiques ont permis de développer dans le cadre de nombreuses municipalités, de nouveaux modèles de communication institutionnel avec les habitants. Les progrès dans le secteur du multimédia permettent de diffuser l'information de façon instantanée et en même temps le conseil municipal connaît immédiatement la réaction des citoyens.

Il y a, dans la ville d'**Issy-les-Moulineaux (France)**, une culture d'innovation. Il est possible de joindre le maire, par téléphone ou par e-mail. En 1995, il a été décidé d'entrer dans la "Société de l'information" et en janvier 1996 le Plan Local d'Information, dont l'objectif était d'accompagner le développement des informations et les nouvelles technologies sur le territoire de la ville, a été adopté. Un Comité de pilotage a été constitué pour définir les options stratégiques de la ville en matière d'information et de communication. Ce Comité a adopté une gestion globale sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication et opère de manière transversale pour associer tous les secteurs de la vie locale, toutes les générations et toutes les catégories de la population. Par ailleurs, la municipalité a créé un Conseil Municipal Interactif retransmis sur une chaîne de télévision câblée. Bien que tous les habitants d'Issy-les-Moulineaux ne soient pas reliés au câble, tous ont la possibilité de suivre les débats dans des lieux publics. La possibilité donnée à la population d'intervenir permet d'avancer dans le processus de démocratie participative.

A **Helsinki (Finlande)** les citoyens ont la possibilité de débattre, de s'informer et participer sur Internet, moyen de communication de masse pour le futur. A travers un forum de débats internes, les habitants peuvent discuter, débattre et émettre des opinions sur tous les aspects locaux. L'autre apport est un lien entre les habitants et les fonctionnaires qui doivent répondre à toutes les questions qui leur sont posées.

Expérience latino-américaine

Une des expériences les plus significatives de la région a été développée par l'Association de Communicateurs sociaux Calandria, avec quelques municipalités (districts) de **Lima Métropole (Pérou)**. Ce sont des programmes de communication dirigés par différents partenaires sociaux et organisés pour les citoyens "dispersés".

Des campagnes innovantes d'information municipale qui ont rapproché davantage l'institution municipale de la population, ont permis de **valoriser l'image de l'autorité locale**.

Par exemple à **Villa El Salvador (Pérou)** des **campagnes d'éducation citoyenne** ont été réalisées en période électorale pour favoriser une meilleure participation citoyenne. Ces campagnes ont été communiquées au moyen d'outils graphiques (affiches) ainsi que par le biais de station émettrice et de haut-parleurs installés dans la ville. Les informations ont également été diffusées par vidéo dans les lieux publics et dans le cadre d'ateliers éducatifs.

Des programmes de télévision communautaires dont celui "Et toi, que fais-tu ?" ont été réalisés, dans lesquels se côtoient l'ensemble des acteurs urbains depuis les personnages publics, les bandes de jeunes, les jeunes, les voisins anonymes..., programmes qui permettent d'améliorer la compréhension mutuelle des divers acteurs urbains.

Un des enseignements des pratiques de communication pour la démocratie est qu'il faut surpasser les

limites étroites du "marketing" politique traditionnel, qui travaille à partir de la promotion du gouvernement et des gouvernants. Il s'agit de développer une politique de communication cohérente qui soit un stimulant à la participation, à la coresponsabilité, à la valorisation des pratiques alternatives.

Axe 3. Les exclus de la démocratie locale

Cet axe concerne les pratiques qui cherchent à permettre ou à faciliter l'intégration locale de plusieurs catégories sociales, qui de fait ne participent pas de manière équitable à la démocratie.

Une première partie examine les tentatives d'*insertion politique* des exclus économiques, les pauvres, les sans-emploi, les oubliés du développement dans le contexte de la mondialisation. De la même manière, il est tenu compte des victimes de discrimination pour des raisons de *religion*, de *race*, de *langue*, ou de *genre* et leur participation à la vie politique locale. Enfin, est abordé le cas des réfugiés et des migrants pour des motifs de violence et de guerre qui ne participent pas en tant que citoyen à la démocratie locale.

Une deuxième partie examine le thème de la participation des enfants et des jeunes à la vie politique locale.

La troisième partie montre le problème de l'équité des genres face au pouvoir local. Malgré les innombrables réunions, déclarations et chartes, les femmes sont en grande partie exclues de la vie politique. Le pourcentage de femmes maires et conseillères municipales, non seulement en Amérique Latine mais aussi en Europe, avec cependant quelques fortes nuances entre les pays d'Europe du Nord et les autres, est incompatible avec la notion même de démocratie contemporaine.

3.1. Intégration politique des victimes de l'exclusion économique dans un contexte de globalisation

Expérience européenne

Compte tenu de la croissance économique, le nombre des pauvres, d'indigents et de sans emploi en Europe atteint des sommets en contradiction avec l'idée d'une société égalitaire. On prend ainsi conscience des limites d'une démocratie qui ne peut maîtriser l'accroissement de l'inégalité dans la répartition des richesses. Il est cependant des expériences municipales qui affrontent de façon sérieuse ces graves défis.

Le programme de recherche d'emploi pour les jeunes "Jobsmatch" développé à Bradford (Grande-Bretagne)²⁹, a été adapté à Kecskemét (Hongrie)³⁰. La municipalité offre une aide aux jeunes marginalisés pour trouver un travail. Ce programme "Je travaille de nouveau" est destiné en particulier aux jeunes tsiganes, à ceux qui dépendent de l'aide sociale, à ceux qui n'ont plus aucune aide ni domicile. Le Centre de Commerce de Kecskemét leur dispense des cours de formation professionnelle pour qu'ils apprennent un métier.

Expérience latino-américaine

Le modèle économique actuel augmente les formes d'exclusion économique et sociale : en 10 ans, le nombre de pauvres en Amérique Latine a augmenté de 30 millions, passant de 130 à 160 millions de personnes.

*Villa El Salvador, VES (Pérou), fondée en 1971 à l'occasion d'une occupation massive d'une zone déserte dans les environs de Lima, a comme principale préoccupation d'intégrer politiquement les plus pauvres, ceux qui construisaient la ville. VES est devenue une municipalité en 1983 et a organisé les Communautés Urbaines Autogestionnaires de Villa El Salvador, CUAVES. Plusieurs initiatives exemplaires pour l'encouragement des secteurs classique et informel ont permis de générer un parc de petites et micro entreprises d'importance capitale dans la région. Actuellement, VES se donne les moyens de construire un modèle de gestion municipale qui va au-delà des CUAVES et qui permettra d'intégrer les jeunes qui sont nés à VES ainsi que les producteurs des secteurs classique et informel en expansion. Sa devise est : **district productif, communauté solidaire, ville salubre.***

3.2. Participation des étrangers à la vie citoyenne

De manière générale, les étrangers résidents sont exclus de la vie citoyenne tant en Europe qu'en Amérique Latine. Il convient cependant de distinguer, en Europe, ceux qui sont originaires d'un pays membre de l'Union européenne des autres. Le Traité de l'Union interdit en effet de les traiter de façon moins favorable que les nationaux. Cette disposition pose néanmoins des problèmes d'intégration au niveau local. Cependant cette intégration a été affrontée de façon positive par plusieurs villes, notamment en Allemagne. Les services municipaux déconcentrés ont comme objectif de mettre en œuvre des solutions relatives aux différents problèmes de l'intégration des migrants, qu'ils soient originaires de l'Union européenne ou non. Compte tenu de cette situation globalement préoccupante, certaines initiatives sont pleines de promesse et d'espoir.

Expérience européenne

La Suède est le premier pays d'Europe à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers aux élections locales dès 1975. De même, on y encourage les associations nées de l'immigration à développer des initiatives au plan local.

A Göteborg (Suède), le critère de citoyenneté se définit à partir d'un an de résidence dans la ville. Il existe un projet pour encourager et inciter le vote des immigrants, qui a pour objectif de pousser et augmenter leur participation.

²⁹ Voir le document de l'UNESCO "Maires pour la paix".

³⁰ Voir le document de l'UNESCO "Maires pour la paix", la Hongrie est citée à titre d'exemple seulement, n'étant pas membre de l'Union Européenne.

Les **Pays-Bas** ont suivi cet exemple et ont aussi accordé le droit de vote aux étrangers. Cette initiative illustre pleinement le principe du Conseil de l'Europe, affirmant que le niveau municipal est un des piliers de la construction démocratique.

Le faible taux de participation des électeurs étrangers souligne cependant combien la représentation locale des étrangers produit peu d'impact si elle n'est pas étayée en amont par une organisation performante du mouvement associatif issu de l'immigration ou des nationaux qui travaillent à l'éducation et à l'intégration des étrangers.

Turin (Italie) a créé en 1994 un Parlement des étrangers. Lors des élections municipales de 1995, la commune a proposé d'organiser des élections parallèles des représentants des communautés étrangères. 21 candidats, pour la plupart présidents d'associations issues de l'immigration, ont été élus pour la durée du mandat municipal. Ils forment un Parlement composé d'un bureau et de commissions thématiques, auxquelles incombent la responsabilité de proposer au Conseil Municipal des projets d'intégration. Ce Parlement fonctionne sur le modèle des structures consultatives d'Europe du Nord.

De même, à **Anvers (Belgique)** les étrangers ont la possibilité de participer aux Conseils de quartier dans les mêmes conditions que les nationaux.

Vienne (Autriche) a mis en place depuis 1983 un service municipal dans les quartiers où la population étrangère est nombreuse. Ces annexes d'arrondissement ont la responsabilité de la mise en œuvre d'un plan d'intégration adapté aux réalités locales. Leur première finalité est d'informer les acteurs locaux des problèmes spécifiques des étrangers et d'améliorer la communication entre les services municipaux et les autres administrations locales afin d'adapter ensemble la qualité des prestations. Ces annexes repèrent les insuffisances de l'administration locale en matière d'intégration des étrangers dans les quartiers et participent à la planification des mesures qui seront prises en concertation avec les associations locales. Ensuite, ces décisions sont transmises aux élus pour adoption au Conseil Municipal.

Expérience latino-américaine

22

En Amérique Latine aucune initiative municipale d'appui à l'intégration des étrangers à la vie démocratique locale n'a été recensée. Un large chemin reste à parcourir pour arriver à une démocratie locale d'intégration réelle. La question des étrangers en situation illégale, pour des raisons de migration et de déplacement dû à la violence, les guerres et la recherche d'emploi restent aujourd'hui bien éloignée des préoccupations de la majorité des villes de la région.

3.3. Participation des jeunes à la vie démocratique locale

Expérience européenne

Une des modalités les plus avancées et les plus solides pour assurer l'intégration des enfants et des jeunes dans la vie démocratique de la ville, dans une perspective d'éducation citoyenne, est le **Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes**. Construit sur le modèle du Conseil Municipal des adultes, c'est un lieu d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la citoyenneté, de la démocratie locale et du civisme. L'objectif du Conseil de jeunes est de favoriser l'écoute, le dialogue et la communication entre les jeunes et les adultes, d'encourager leurs initiatives et leur apprendre l'exercice d'une citoyenneté active. En France, ce sont quelque 1000 conseils d'enfants et de jeunes qui sont recensés, la majorité assistant au Congrès National des Conseils d'Enfants et de Jeunes organisé par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ). De nombreuses villes européennes ont adapté ou inventé des formes similaires de Conseil Municipal de jeunes ; ce type d'expérience se retrouve aussi dans les villes des pays d'Europe centrale et orientale, par exemple à **Cracovie (Pologne)**³¹.

Un des premiers Conseil Municipal de jeunes a vu le jour à **Schiltigheim, France**, où le maire a appliqué à la lettre la Charte des droits de l'enfant de l'Unesco voulant donner aux jeunes la place qu'ils méritaient dans la ville. Le but était de faire AVEC eux et non POUR eux.

Expérience latino-américaine

Les initiatives qui soutiennent l'insertion des enfants et des jeunes à la vie démocratique sont multiples : conseils d'écoles, juges de paix, jeunes maires...

Parmi les multiples initiatives, la ville de **Barra Mansa (Etat de Rio de Janeiro, Brésil)**, apparaît comme pionnière en Amérique Latine pour avoir institutionnalisé des lieux de participation pour les enfants et les jeunes et avoir contribué à la création d'une démocratie locale envers eux. Parmi les réalisations, il convient de noter la création du Secrétariat Municipal Infantile (*Secretario Mirim*) qui a lancé un concours de rédaction et dessin sur le thème "Comment je vois ma ville". Les auteurs des douze meilleures contributions ont reçu la charge de "Secretario Mirim" (conseiller enfant). Cinq garçons et sept filles âgés de 8 à 13 ans, ont assumé cette fonction en 1997 ; ils se réunissent périodiquement avec les conseillers municipaux compétents pour discuter et rechercher des solutions aux principaux problèmes de la ville.

En 1998, depuis un voyage d'échange avec des conseils municipaux d'enfants français, le modèle fut adapté à la réalité locale brésilienne. En novembre de la même année, le premier conseil municipal latino-américain prenait naissance. En parallèle, le premier budget participatif des jeunes a été institué, réunissant 6.500 jeunes dans des assemblées par zone. Un budget destiné à être appliqué en 1999 a été voté par le Conseil Municipal adulte de Barra Mansa.

³¹ Citée à titre d'exemple seulement, la Pologne n'étant pas membre de l'Union Européenne.

3.4. Équité des genres et pouvoir local

Les femmes sont restées absentes ou sont sous-représentées au sein des autorités locales tant en Amérique Latine qu'en Europe, avec quelques exceptions remarquables en particulier en Europe du Nord et dans quelques pays latino-américains comme l'Argentine et l'Équateur qui ont mis en place un système de quota de 30 % de présence féminine.

Le concept de quota est un des thèmes centraux du débat : il a souvent été proposé pour la constitution des listes électorales et parfois pour les élus. Si les partisans du quota mettent en exergue les progrès réalisés en terme de présence féminine, ses opposants repoussent l'idée d'un quota minimum, point de départ de la création de catégories entre les citoyens qui ne respecterait pas le principe démocratique de l'universalité des droits et de l'égalité de tous devant la loi. La résistance à l'adoption de cette mesure diminue quand il s'agit d'un quota progressif pour arriver à la parité.

Un autre concept en débat est celui de la parité en politique, principe qui peut être pratiqué directement dans le cadre des partis lors de la constitution des listes électorales. De cette manière, même si cela est fait de façon formelle, cela n'affecte pas le principe de l'universalité des droits ni de l'égalité³². Le caractère spécifique de ce genre de demande suppose une participation des femmes dans le processus de concertation et de planification afin qu'il puisse être défini dans cette propre perspective.

Expérience européenne

A **Göteborg (Suède)**, il n'y a pas de réglementation pour favoriser la représentation des femmes dans la vie politique, tant au niveau national qu'au niveau local. Les partis politiques se sont cependant engagés depuis fort longtemps à introduire une parité dans les listes électorales. La parité est appliquée dans la quasi-totalité des partis politiques de **Suède**. Au sein du conseil municipal, les femmes représentent 40 % des élus. Il n'est pourtant prévu aucune facilité particulière pour les mères qui travaillent. Leur implication dans la vie politique est le résultat de la mentalité des citoyens, les époux participant davantage à la vie de famille et aux travaux ménagers.

Expérience latino-américaine

En Amérique Latine, la **première réunion sur les municipalités gérant les droits des femmes**, convoquée par le PGU/HABITAT et par l'UNIFEM, a conclu que des pas décisifs avaient été effectués dans fort peu de municipalités. La lecture transversale de trente candidatures indique cependant que les municipalités sont en Amérique Latine des espaces de construction de la démocratie (PGU, UNIFEM, 1998). Une des expériences se détache, illustrant les tendances actuelles.

En **Colombie**, la réforme constitutionnelle de 1991

incorpore de nouveaux concepts de citoyenneté qui favorisent les initiatives participatives et innovatrices de la gestion publique. Dans ce contexte des groupes de femmes du **Département de Risaralda** (14 municipalités) ont été créés en aval des autorités locales. Ces groupes veulent exprimer leur volonté politique et obtenir des ressources techniques et financières pour l'incorporation de la mise au point de l'équité des genres dans la planification du développement local. Les autorités sortantes et entrantes (1998) au pouvoir à Risaralda ont décidé d'appliquer le projet venu de la citoyenneté, en mettant en œuvre une série de moyens et projets de grande envergure.

3.5. Participation à la vie politique locale des exclus pour des motifs de religion, de race, de langue ou de genre

Expérience européenne

Envisager la participation à la vie politique locale des discriminés pour des raisons *de religion, de race, de langue ou de genre* pose le problème des relations entre culture et démocratie locale et met en cause la capacité de l'espace démocratique local à respecter les différences.

Dans cette perspective, bien qu'ils soient un des nombreux groupes culturels européens, les Roms (Tsiganes) constituent une minorité trans-étatique à l'échelle européenne. Ils revendiquent une citoyenneté européenne incluant une reconnaissance locale. Ils rencontrent à l'heure actuelle des difficultés pour exercer pleinement leur citoyenneté et une solution européenne serait susceptible d'apporter une réponse au sujet de la participation à la vie politique locale des victimes de discrimination.

Leur mode d'existence est mis en cause. Si l'on considère que le citoyen n'est pas seulement celui qui partage un espace et en fait le même usage mais bien un individu qui participe aux valeurs du groupe social auquel il appartient et avec lequel il partage les us et coutumes, l'expression culturelle des Roms donne à réfléchir sur le "local" en démocratie. Dès lors, l'accès à la citoyenneté des Roms, pour ne pas être des résidents permanents, n'est pas résolue au niveau municipal, mais doit être prise en considération par l'Union européenne.

La ville de **Pécs (Hongrie)**³³, a accompli un grand travail d'accueil des réfugiés. Dans les années 1988/89, la ville a dû faire face à une vague de réfugiés provenant de la minorité hongroise de Roumanie. Depuis août 1991, ce sont les victimes de la guerre en ex-Yougoslavie qui affluent aussi à Pécs. Tous les réfugiés y trouvent un logement, un permis de travail, une structure éducative et des écoles pour les enfants.

³² Le Monde Diplomatique, novembre 1998.

³³ Voir le document "Maires pour la Paix", UNESCO, publié en 1997 par l'UNESCO, citée à titre d'exemple seulement, la Hongrie n'étant pas membre de l'Union Européenne.

Expérience latino-américaine

Il n'y a pas de chiffres précis sur le nombre de municipalités latino-américaines et caraïbéennes dont la population est majoritairement indigène. D'après les estimations du PGU/CNUAH, concernant les 16.000 collectivités de la région, pas moins de 3.000 collectivités ont une population majoritairement ou significativement indigène. De plus, leur participation à la vie politique dans les villes moyennes ou les grandes agglomérations où ces populations ne constituent que des minorités, est minime voire inexistante. La reconnaissance des droits citoyens est davantage l'exception que la règle. Dans un tel contexte, l'expérience menée à Quetzaltenango, bien qu'elle ne soit pas unique en son genre, reste emblématique, pour son mérite à avoir ouvert un réel espace aux femmes indigènes et être ainsi devenu une référence forte pour les peuples indigènes que compte la région.

Quetzaltenango (Guatemala) à l'instar des autres municipalités guatémaltèques, a entamé une nouvelle étape historique en 1996 à la fin d'une guerre civile de 36 ans. Parmi les accords de paix, "l'Accord d'Identité et des Droits des peuples indigènes du Guatemala" est une victoire politique indigène qui s'inscrit dans les logiques de revendication ethnique qui existent dans le pays. La participation des indigènes et des femmes à la guerre, à de nombreuses organisations de caractère social et aux associations affectées par la violence, ont laissé en héritage une bonne capacité de mobilisation, principalement au niveau local.

Durant la campagne électorale de 1995, les femmes du Comité Civique Xel-Ju (Xelaju est le nom de Quetzaltenango en langue quiché maya) ont mené une campagne en faveur de leurs maris, frères et amis. Elles n'avaient aucune expérience de la participation politique avant d'entrer dans Xel-Ju. Leur participation leur a conféré une place dans un milieu traditionnellement occupé par des hommes. Les femmes de Xel-Ju ont fait le pas du social au politique, indiquant comment l'idéologie des genres peut entrer en relation avec l'origine ethnique.

De cette expérience, on retient que l'introduction de l'élément "femme" dans le discours et l'action politique a eu lieu après l'apparition du "problème indigène", conceptualisé comme un groupe victime de discrimination en tant que "minorité ethnique" et non comme une catégorie sociale.

Axe 4. Les territoires de la démocratie

Un des défis les plus complexes que rencontre la démocratie locale et la participation citoyenne est la rencontre ou l'articulation entre une forme de gestion de la ville d'une part et d'autre part, les territoires, espaces fort variés qui composent cette ville : rue, quartier, district, délégation, centre ou ville dans son ensemble.

Poser que la démocratie locale nécessite la décentralisation pour s'exprimer pleinement apporte un élément de réponse tout en imposant une série de conditions comme la **description d'instruments de planification, de gestion ainsi que des canaux de demandes sociales et des espaces de participation adéquats**. On peut retirer quelques réponses de l'examen empirique des cas étudiés.

Les espaces physiques, concrets, dans lesquels se déroule la vie quotidienne et citoyenne apparaissent comme les *matriochkas*, poupées russes qui s'encastrent les unes dans les autres. Pour chaque niveau du territoire, il existe un type de participation citoyenne pour des intérêts spécifiques.

D'autre part, la décentralisation et la déconcentration des fonctions administratives municipales peuvent se développer à différents niveaux territoriaux. Existe-t-il un niveau de décentralisation municipal qui facilite une meilleure participation citoyenne et la démocratie participative ?

Pour répondre partiellement à ces questions, il a été étudié la réalité et les initiatives des villes recherchant la démocratie locale.

• Le concept de la décentralisation

A titre préliminaire et pour faciliter la compréhension, le terme **décentralisation** se réfère ici à la décentralisation au sein de la municipalité, qui selon les cas, peut varier d'une déconcentration ou une décentralisation des fonctions administratives à une dévolution d'une partie du pouvoir municipal à la population.

Le processus de **décentralisation** depuis le cadre national jusqu'aux municipalités, dans une perspective locale, apparaît comme un élément déterminant de la construction de la démocratie locale et ne sera pas le sujet des développements ci-dessous.

• Importance du territoire et de l'espace pour le citoyen

Ce qui est en jeu, à propos du territoire, ce n'est rien de plus que l'efficacité de la planification, ou de rendre la participation citoyenne plus fluide et plus opérationnelle. On considère par-dessus tout que l'identification au territoire est capitale pour se sentir citoyen d'un quartier et d'une ville, pour se sentir citoyen, pour pouvoir s'approprier l'espace et avoir un sentiment d'appartenance dans le sens développé par H. Lefebvre dans le "*Droit à la Ville*" et le sens sous-jacent dans les déclarations et chartes étudiées dans la première partie de ce document.

Jordi Borja, un des acteurs de la planification stratégique et de la décentralisation à Barcelone commente, dans un entretien à ce sujet : "Les citoyens aussi doivent se sentir symboliquement membres de la ville, ils doivent avoir des points de repère visibles, voire monumentaux..., qui leur font sentir le centre de la ville comme étant leur, avec quelques points de référence, qui vont de l'histoire et sa culture, ses monuments physiques, ses éléments naturels... qui font que les citoyens s'identifient à ce territoire... Mais de même ils doivent en avoir dans leur cadre de vie quotidienne, dans leur quartier... Chaque quartier doit avoir également des éléments symboliques, éléments d'identité culturelle, événements, fêtes qui donnent une conscience de l'existence du quartier. Les citoyens ont une double culture : de quartier et de ville dans son ensemble dès lors qu'ils se sentent citoyens d'une grande ville ; ils s'ouvrent au monde dès lors qu'ils se sentent citoyens de leur quartier et se sentent alors citoyens d'une partie de la ville plus grande, mais une partie qu'ils contrôlent et qui est plus directement la leur"³⁴.

Expérience européenne

A **Barcelone (Espagne)**, la construction politique et participative des districts a pris de l'influence sur la politique urbaine : la conception de nombreux espaces publics et les grands travaux sortent de la concertation entre les conseils ou comités de districts et les associations. Avec la décentralisation, il y a tout un ensemble d'instruments de participation et de coopération avec les collectifs sociaux, avec les conseils mixtes de sécurité... La décentralisation, la participation et la vie associative ont permis aux collectifs populaires de prendre la parole, l'intervention en politique urbaine des intéressés et la conquête d'une citoyenneté plus active. Les éléments symboliques en faveur de la citoyenneté sont importants : groupes d'identité (ethnique, sociale, culturelle, quartier). Le processus de décentralisation stimule à la fois l'identité collective du quartier, celle du groupe et la création d'une conscience urbaine pour l'utilisation de toute la ville par tous. Ces procédés se développent cependant lentement. Depuis 25 ans, Barcelone travaille à la transformation des relations entre les citoyens et leur ville. La volonté d'identification entre citoyens et ville afflue de toutes parts.

La ville d'**Aubagne (France)** a lancé un grand projet de concertation sur le POS (plan d'occupation des sols), cadre normatif essentiel pour la gestion municipale du sol. Avec la réception d'un maximum d'avis, cette concertation vise à donner naissance à des solutions adaptées à la réalité, à arriver à une décision conjointe. La concertation n'était pas limitée exclusivement aux revendications des propriétaires fonciers. Il s'agit là d'une première nationale en terme de planification de l'occupation des sols. Une relation formelle a été mise en place par le biais de nombreuses associations. Le dialogue a pour objectif de créer un instrument de codécision qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Expérience latino-américaine

Une des initiatives les plus importantes des nouvelles autorités élues par la ville de **Mexico** a été le Programme Partiels de Développement Urbain, réalisés en 32 **quartiers** de la ville. A Mesa de los Hornos, le processus de concertation entre les sept organisations sociales, la délégation de Tlalpan (un des 16 districts de Mexico), COPEVI, organisme civil d'études et le PGU a débouché sur un **Plan Partiel de Développement Territorial Intégral**, qui vise de façon générale, à améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.

"**Ruas da cidadania**". En 1994, dans le cadre des activités de décentralisation, **Curitiba (Brésil)** a créé les **rues de la citoyenneté** d'accès facile par les transports publics, offrant ainsi à l'horizontal, des services publics et privés, tout en récupérant le concept de la rue comme symbole d'espace public. L'intention municipale est d'offrir une meilleure qualité de vie tout en stimulant une pleine participation citoyenne. Ce projet de décentralisation de services correspond plus à une volonté des autorités locales qu'à une demande prioritaire des associations.

A **Rosario (Argentine)**, les **Plans Participatifs par District/Centres municipaux par District** coordonnés par la municipalité s'impliquent dans les nouveaux Centres Municipaux des Districts (CMD), unités décentralisées de services publics. L'élaboration du Plan et du Programme de Développement Communautaire compte comme point de départ une lettre de convergences, laquelle formalise les consensus entre les acteurs impliqués et sert de support au Plan Stratégique de la Ville. Cette modalité innovatrice permet de faire passer l'espace du "micro local" à la ville comme un tout, ouvrant un espace concret de participation citoyenne.

Décentralisation municipale et Plan Stratégique, zone 13 de Montevideo (Uruguay) : depuis 1990 des espaces de participation par zone ont été créés pour l'élaboration du Plan Stratégique, impulsant la participation citoyenne à travers la formation d'un nouvel espace d'identité : la Zone (18 au total pour la ville). A partir de ce processus et avec l'appui des centres communaux de zone, composés de fonctionnaires et d'équipes technico-sociale, des ateliers, des commissions mixtes, des étapes récréatives réunissant divers participants ont été créés : une Assemblée locale, un Conseil de voisinage local, des Organisations sociales, une Intendance centrale et d'autres organismes pour la confrontation des sujets de la zone et la recherche de solutions consensuelles.

Unités territoriales de gestion, Cordoba (Argentine) : à partir de l'élaboration commencée en 1994, du Plan Stratégique de la ville, des planifications urbaines ont été développées depuis la municipalité. Dans ce but, la municipalité a lancé un pro-

³⁴ Fragment de l'entretien réalisé avec Jordi Borja à Montevideo en octobre 1994, et publié dans l'hebdomadaire **Brecha** (11 novembre 1994) sous le titre "Créer la citoyenneté, qu'est-ce ?"; retransmis par Pilar Chasque sur laneta@amlat.habitat, le 27 avril 1995.

gramme de déconcentration et de décentralisation allant jusqu'à dix délégations dénommées Centres de Participation Communale. Pour faciliter l'implémentation des procédés de micro planification, il s'est avéré nécessaire de réaliser une répartition en zone, concevant les unités territoriales comme des unités d'autorité (Unités Territoriales de Gestion, UTG).

Ces procédés ont ouvert un nouvel espace physique et social de circulation entre les représentants des voisins et les fonctionnaires, de même qu'un espace à l'intérieur de l'Etat où sont canalisées les revendications sociales et abordés les conflits urbains.

La décentralisation et la déconcentration qui envisagent le transfert des fonctions et services aux unités territoriales intra-urbaines (**Zone** à Montevideo, **Délégation** à Mexico, **Districts** à Rosario...) ont facilité les procédés de participation et de gestion à l'échelle micro locale. Elles ont ainsi *facilité la construction d'une démocratie participative et du pouvoir local.*

De nombreuses villes ont obtenu de fonder la Planification stratégique sur le processus de micro planification en des formes spécifiques : tels sont les cas de Barcelone, Rosario, Montevideo ou Cordoba, ouvrant la voie pour que tous les citoyens se sentent partie prenante de la ville comme un tout et aussi citoyens de leur quartier, de leur zone, de leur espace de vie.

C'est ainsi que le processus de décentralisation est partagé entre les différentes expériences et qu'il n'y a pas de convergence sur l'espace physique de planification ou de gestion ni sur le nombre d'habitants de ces unités. Les UTG de Cordoba, les quartiers des Programmes Partiels mexicains, les districts de Rosario sont des unités de population et de superficie extrêmement variables.

L'ensemble de ces expériences montre que l'institutionnalisation de la planification et de gestion sont possibles et qu'elles ont un impact positif sur la construction de la démocratie de la ville comme un tout. **Elles créent certainement une référence de grande valeur, compte tenu des limites que chacun rencontre et des difficultés pour les municipalités intéressées dans la conciliation de la démocratie de la participation citoyenne et de l'aménagement du territoire.**

Axe 5. Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix

Les conflits entre communautés ethniques et religieuses continuent à être préoccupants tant en Europe qu'en Amérique Latine où les phénomènes de violence affectent des pays entiers, comme c'est le cas de la Colombie, ou des villes en particulier.

5.1. Violence urbaine et sécurité citoyenne

La sécurité citoyenne et la violence urbaine se posent de plus en plus comme les débats centraux dans de nombreuses villes européennes et latino-américaines, au point de mettre la démocratie en danger. L'augmentation de la délinquance, des vols et des agressions, tout comme l'insécurité, sont en corrélation avec l'augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres, entre les villes riches et celles qui ne le sont pas.

La sécurité est devenue une des revendications principales du citoyen dans sa ville. Alors que, traditionnellement la responsabilité de maintenir la sécurité des habitants revenait au gouvernement national, l'explosion de la violence urbaine oblige les autorités locales et la Société Civile à affronter ce nouveau défi.

L'analyse des situations concrètes démontre que seule une faible partie des délits est enregistrée et de plus, c'est une proportion infime des délits qui est jugée et fait l'objet de sanction envers les coupables. L'incapacité de la Justice, et de façon plus générale du Judiciaire, tant au niveau local que national, met en danger les fondements de la démocratie dans les villes.

Expérience européenne

Francfort (Allemagne)³⁵, à l'instar de soixante-dix villes allemandes, a opté pour le programme de coproduction de la sécurité. Le but de la police de Francfort est de rester proche du citoyen. Dans les quartiers où les étrangers sont nombreux, la présence policière est importante "car ces gens n'ont rien à perdre. Envers les jeunes oisifs et les itinérants, la prévention est inutile". La police, qui dépend du ministère de l'Intérieur du Land de la Hesse, dont le siège est à Wiesbaden, et les autorités municipales essaient de travailler en partenariat, au lieu de se concurrencer. Malgré cette volonté clairement affichée, la collaboration est difficile dans la pratique. La police doit donner l'impulsion en matière de prévention et d'action pour compenser la frustration générée par l'administration. Depuis quelques années, on trouve dans chaque commissariat des agents de la police municipale aux pouvoirs restreints en contact avec les associations, la population et les commerçants. Une association "Les citoyens et

³⁵ Source : Sophie BODY-GENDROT, Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises, Ed. Bayard, collection société, 1998.

la police" réunit les banques, les élus et les commerçants. Le programme de prévention est efficace car il compense le désintérêt d'autres services administratifs envers les administrés.

A Londres (Royaume Uni)³⁶, la stratégie générale est de fournir une réponse rapide et adaptée au contexte. Elle part d'un constat simple : les interventions de prévention coûtent moins cher que celles de la répression. La police travaille sur l'amélioration de son contact avec la population des zones difficiles et sur sa propre culture. La police londonienne vient de changer son appellation "force" pour celle de "service". Mais elle ne décide pas toujours de son évolution. La Metropolitan Police, qui ne compte que 3 % de policiers de minorités raciales (alors qu'ils représentent 10 % de la population) a créé des séminaires de formation sur la confrontation de la culture policière et celle des jeunes des quartiers, qui essaient de rétablir un climat de confiance avec les populations minoritaires, permettant aux policiers de mieux faire leur métier. L'usage de la force est de la responsabilité de la police locale, qui doit l'apprécier en fonction de la menace. Chaque fonctionnaire de police, en tant qu'individu, est responsable devant la loi et susceptible de devoir s'expliquer, y compris lors d'une bagarre générale. Les priorités sont définies à partir de deux principes :

- la loi qui définit ce qui est légal, donc permis et ce qui est interdit ;
- les contraintes légales qui permettent un bon fonctionnement de la cité, la protection de la vie des citoyens et la lutte contre les agressions. L'équilibre à trouver entre autorisation et sanction est continuellement remis en question.

5.2. Démocratie locale et culture de Paix

Face à ces défis qui altèrent toute possibilité de construction démocratique, **les procédures éducatives avec un rôle protagoniste des autorités locales** apparaissent comme une des voies les plus sûres.

D'autre part, *introduire* la dimension éducative dans les espaces de participation populaire signifie, dans de nombreux cas, ne plus générer de nouveaux conflits ni accentuer les anciens. Le grand défi de l'action politique et éducative est ce que Paulo Freire appelait "donner une pédagogie au conflit" : venir au conflit de façon pédagogique, à travers l'explication des intérêts en jeu et stimuler les formes d'organisation pour les affronter, de telle manière, qu'ils se convertissent en un facteur de croissance politico-éducative pour les acteurs.

Pour que la pédagogie donnée au conflit puisse avoir lieu, comme c'est le cas d'**Apartado (Colombie)** une présence active de l'autorité locale est fondamentale dans le champ pédagogique .

Expérience européenne

Du côté européen, l'**éducation citoyenne** comme moyen d'affronter les conflits locaux s'est développée par exemple en **Irlande du Nord**, dans chacune des communautés, avec l'intention de s'ouvrir à la culture de l'autre pour arriver à une coexistence pacifique. De la même manière, les autorités locales roumaines et hongroises ont pris conscience de l'importance de l'éducation à démocratie, pour mieux administrer les relations entre les différentes communautés ethniques.

A partir de ces antagonismes et conflits, quelques municipalités ont continué à organiser une gestion des services publics de façon conjointe. C'est le cas de **Nicosie (Chypre)³⁷**, ville divisée en deux par le conflit greco-turque. Les deux communautés ont décidé de gérer en commun la distribution de l'eau au niveau de la ville. Cet exemple de gestion locale est remarquable pour son effort en faveur de la paix. Le consensus, non seulement comme fin mais aussi comme moyen d'améliorer les services publics, bénéficie ainsi à tous les habitants.

Expérience latino-américaine

La municipalité d'**Apartado (Antioquia, Colombie)** s'est convertie pour partie en symbole de conflit intense et violent, aiguë par la crise économique et la présence de groupes de guérilleros en cours de réinsertion dans la vie civile (paramilitaires et narco-trafiquants). Plus de 1.000 civils ont été tués dans la localité. On considère Apartado comme étant "la ville dans laquelle se répand le sang colombien".

Depuis, elle est devenue le symbole de la victoire d'une culture de paix sur la violence, à partir de la mise en œuvre de la démocratie locale, menée par l'autorité locale et la femme du maire.

La mairie a convoqué un processus de concertation et de recherche de consensus comme mécanisme de prise de décision et d'élaboration des stratégies communes impliquant tous les acteurs et les personnes concernées. Avec eux, il a été retrouvé la capacité de dialoguer et de communiquer entre tous les quartiers affectés par le faible niveau des services, obtenant la rationalisation des services pour toute la municipalité. Ceci permet d'inciter un processus plus intégral d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en développement, la municipalité en général et de fortifier les organisations de quartiers.

Ce processus, à partir de la résolution des problèmes concrets, fut un pas important pour lancer un consensus dénommé "unité de paix" qui nécessitait aussi la personnification de l'action politique.

³⁶ Source : Sophie BODY-GENDROT, Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises, Ed. Bayard, collection société, 1998.

³⁷ Voir le document "Maires pour la paix", UNESCO, publié en 1997 par l'UNESCO, citée à titre d'exemple seulement, Chypre n'étant pas membre de l'Union européenne.

Axe 6. Education/Formation à la démocratie locale

Des pratiques municipales ressort un concept clair : **l'éducation** joue un rôle central pour la construction de la démocratie au niveau local. Ce sont trois sortes d'éducation sur lesquelles s'appuient les expériences et les textes analysés.

- La première se réfère à *l'éducation de la société civile*, pour une culture citoyenne, dans le sentiment de construction de "*citoyenneté*", auquel fait allusion la chapitre premier.
- La deuxième se réfère à *la formation et à la qualification des autorités locales* : techniciens, décideurs, élus, dans une perspective de transformation humaine et professionnelle de la machine administrative.
- La troisième se réfère au processus éducatif qui représente l'apprentissage à travailler ensemble pour d'une part les autorités locales et, d'autre part, la Société Civile.

6.1. Education pour une culture citoyenne

Expérience européenne

L'éducation pour la démocratie est un apprentissage qui nécessite information, formation et expérience. En plus des conseils municipaux des enfants et des jeunes, comme "écoles de citoyenneté active", de nombreuses villes ont des programmes d'éducation à la vie civique pour les jeunes.

A Rome (Italie) les jeunes romains étudient le fonctionnement de leurs institutions et ont des cours pour apprendre à proposer et agir dans le cadre des limites de la démocratie.

Un des aspects de ces cours pratiques d'éducation civique en Angleterre, en France ou en Europe du Nord est l'enseignement non seulement des droits mais aussi des devoirs du citoyen.

Dans de nombreuses villes, l'éducation à la citoyenneté n'est pas limitée aux futurs électeurs, mais s'inscrit dans un programme d'éducation pour les adultes.

Expérience latino-américaine

L'influence de Paulo Freire, des institutions membres de la Coordination d'Education des Adultes d'Amérique Latine (CEEAL) ou de la REPPOL, marqués par la pédagogie de "l'Education de l'Opprimé" est inégalable, tant du point de vue des pratiques éducatives pour la démocratie locale qu'au niveau plus conceptuel depuis une perspective de société civile. Il est nécessaire de s'arrêter sur les propositions de l'Education Populaire développées par ces institutions pour pouvoir comprendre un des fondements des ouvertures démocratiques en Amérique Latine au niveau local.

Il faut partir de la reconnaissance de ce que *l'éducation est un moyen indispensable pour la construction d'une culture participative démocratique* et aussi pour la création de nouvelles formes de relation entre Société Civile et Etat, entre population et gouvernement. La proposition de changement de relation des autorités municipales avec la société locale, dans la perspective de construction de démocratie participative, doit nécessairement être perméable et médiatrice par la présence du principe éducatif.

Elle apparaît comme la solution pour pouvoir revêtir la logique, historiquement prédominante dans la relation de la population avec l'autorité, imprégnée de clientélisme, d'apathie, de soumission, marquée par les pratiques populistes, de corruption, de cooptation et d'autres types de vices. Ce sont des valeurs et des habitudes qui génèrent une mentalité qui ne change guère instantanément par la simple ouverture de canaux de participation.

A partir de ces prémices, il convient de détacher la contribution apportée par les pratiques et les conceptions éducatives développées dans le champ de l'éducation populaire. D'un côté, les pratiques d'éducation populaire dans les pays d'Amérique Latine ont donné une contribution significative au renforcement des divers acteurs sociaux et politiques (surtout mouvements sociaux et organisations populaires) dans le terrain de la société civile ce qui a provoqué une nouvelle qualité de leurs relations avec l'Etat. D'un autre côté, elles ont développé un concept de l'éducation qui est beaucoup plus large que le système scolaire.

6.2. Formation et qualification des autorités locales

Il est essentiel d'intervenir dans la qualification des employés du secteur public qu'ils aient une fonction générale ou pointue envers la population. Ces derniers font leurs premier apprentissage participatif avec l'autorité locale. Ainsi si les employés municipaux n'apprennent pas de nouvelles pratiques et de nouvelles fonctions, les canaux de participation pourront difficilement se maintenir ouverts.

Cette qualification des **employés ou fonctionnaires** du secteur public local comprend la formation en ses conditions de service public et citoyen et en même temps la reconnaissance de la population locale comme acteur social.

D'autre part, la formation des **élus** pour l'exercice démocratique du pouvoir, suppose une capacité pédagogique pour articuler les discours et les pratiques et pour agir comme autorité qui enseigne et se laisse enseigner par la population.

Expérience européenne

La qualification, tant des "élus" que des autorités et des techniciens du secteur public apparaît comme un point de consensus dans de nombreux pays et villes européennes, sans pour autant définir si cette formation se limite à l'acquisition de connaissances et instruments techniques ou administratifs ou si elle

apporte un changement de culture pour pouvoir mieux travailler avec la population.

Une des contributions des **instituts de formation des "fonctionnaires locaux"**, comme par exemple le CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale - (France) est d'avoir créé un **système de formation et de qualification** qui soutient un corps permanent de fonctionnaires en formation, offrant ainsi la possibilité d'une carrière professionnelle au sein des autorités locales. L'organisation de **concours nationaux** ouverts à tous avec l'égalité des chances pour entrer dans le secteur public local, constitue une contribution à la démocratie des autorités locales et une référence pour la quasi-totalité des municipalités latino-américaines.

La ville de **Katowice (Pologne)**³⁸, reçoit une formation d'une ville jumelle française depuis 1992. Les objectifs de cette formation tendent à la modernisation des services publics, au transfert de savoir-faire, de techniques et d'opérations pour développer, animer et gérer en premier lieu la participation avec l'appui d'un institut de formation local. Depuis, cette formation a concerné d'autres aspects de la gestion locale. Ce programme fut pris en charge par la ville française et les résultats de son évaluation sont très satisfaisants.

Expérience latino-américaine

Fort peu d'instituts de formation ont une couverture nationale en Amérique Latine, le cas de l'Institut Fédéral pour les Affaires Municipales (IFAM) en Argentine est une des rares exceptions. Les associations nationales, régionales et internationales de municipalités participent cependant dans la mesure de leurs ressources et possibilités à la formation, principalement des décideurs élus.

Parmi les institutions de formation municipale, il convient de mentionner l'institut de qualification municipal de Quito, ICAM, en Equateur, créé en 1989 et un des premiers de la région.

Ses activités et ses orientations initiales sont illustrées dans le cadrage de la qualification. L'ampleur de son activité concerne :

- La **formation de ressources humaines** de la municipalité de large portée (troisième cycle, diplôme, Bourses...) qui renforce le parcours des carrières administratives
- La **qualification des fonctionnaires municipaux**
- Les **recherches** par rapport à la qualification.

Il est intéressant de noter que l'institut ne se limite pas aux administrateurs publics et est ouvert à la communauté, avec des programmes éducatifs à distance pour parachever l'éducation moyenne ou perfectionner les acteurs sociaux. Il développe aussi des activités pédagogiques au sujet de la participation, l'organisation et le leadership communautaire, de même que le processus de conformation de la citoyenneté.

En plus de cette importante activité dans les directions, l'ICAM a été le gérant et participe à la reconstruction du Réseau Latino-américain des Instituts de Qualification Municipale (1992).

IMCEC et Ecole de voisins, Maracaïbo (Venezuela) : "L'école de Voisins du Venezuela" existe à Maracaïbo depuis les années 1980 et se situe dans une perspective d'éducation populaire pour la démocratie locale. D'autre part, l'IMCEC, "**Institut de Qualification et Education Citoyenne**" fut créé en 1993 et comptabilise un apport fixe de 1 % des entrées ordinaires pour garantir sa continuité et sa stabilité financière identique à celle de l'ICAM. Ses programmes sont orientés vers les fonctionnaires élus et désignés (à l'intérieur de la municipalité) et à l'éducation citoyenne (à l'extérieur de la municipalité). La grande emphase de la prise de conscience et l'éducation permanente des citoyens appuient un véritable changement de paramètres et de relation autorité/société civile. Aussi, les bases de l'éducation populaire présentées au début de ce chapitre sont-elles illustrées dans ce sens.

³⁸ Citée à titre d'exemple seulement, la Pologne n'étant pas membre de l'Union Européenne.

Conclusions :

Lignes de questionnement pour les groupes de travail

Le premier chapitre rappelait les concepts de droits universels et de justice comme piliers de la construction de la démocratie stricto sensu, c'est-à-dire régime politique ou dans un sens plus large de projet de société. Il y a aussi été observé que les droits à la ville sont plus vastes que les droits citoyens.

L'analyse des diverses expériences montrent, qu'elles émanent de la société civile ou des autorités locales, qu'il est nécessaire de les examiner à la lumière des concepts fondamentaux de la démocratie locale.

Aussi riches que soient ces dynamiques, quelles sont leurs limites ? et quelles sont les questions qui pourraient alimenter la réflexion des groupes de travail ? Les questions présentées ci-après pour examen n'ont pas un caractère exhaustif.

• *Le droit au droit*

L'exercice des droits consacré par les diverses déclarations ayant force de loi mentionnées dans le premier chapitre, ou construit au cours des expériences analysées, dépend étroitement des processus à mettre en œuvre pour permettre leur revendication. Les droits à la vie, à la liberté, à participer ou à la ville ne sont rien sans un droit de second degré, c'est-à-dire le **droit au droit**, qui serait l'accès effectif aux recours juridiques effectifs.

Dans ce sens, les expériences européenne et latino-américaine rencontrent des limites dans leur universalité et dans la garantie limitée à ce droit de second degré qui est le droit au droit.

• *Les exclus de la démocratie*

La qualité des diverses expériences analysées ne doit pas masquer l'incapacité du système actuel dans les villes des deux régions de garantir l'égalité de tous et le principe de "tous les droits pour tous". L'examen des exclus et des oubliés de la démocratie locale (Thème 3) ne cesse d'être préoccupant pour l'injustice qu'il révèle et pour le fait que le nombre d'exclus est en augmentation. De plus, le concept des discriminés en Europe correspond à des minorités alors qu'en Amérique Latine il s'agit de majorité dans la plupart des cas.

• *Les obstacles pour participer*

Les expériences présentées révèlent où la démocratie se construit au niveau local à partir des initiatives citoyennes ou des autorités locales. Ces présents cas positifs ne doivent cependant pas occulter les nombreuses difficultés que le citoyen et les organisations sociales rencontrent en pratique, dans la majorité des villes, pour participer et pour exercer ses droits citoyens. Les résultats présentés dans ces cas ont souvent été le résultat d'années de lutte, de conflits, de négociations qui ont conduit à un certain niveau d'institutionnalisation. L'identification de ces obstacles dans la perspective de les vaincre constitue un

thème d'investigation riche d'enseignements pour la multiplication des expériences.

• *Limites de la démocratie locale*

Dans de nombreux cas, les efforts de nombreuses villes de la région latino-américaine pour construire leur démocratie locale doivent être analysés à la lumière de l'absence d'une institutionnalisation démocratique telle qu'identifiée dans l'espace de l'Europe pris dans son ensemble. Du moins, les nécessités de penser et d'agir au niveau local sont-elles reconnues sans perdre de vue la construction d'un Etat de Droit, comme l'exige l'Union Européenne.

• *Que signifie le tournant vers le local pour la participation citoyenne ?*

Une question à laquelle il conviendra de répondre lors du séminaire et dans les groupes de travail est de comprendre la raison pour laquelle les entités auparavant centralisées, tant les banques de développement et autres agences de coopération, instituts politiques ou académiques, ont mis l'accent, au cours des dernières années, sur le renforcement des autorités locales et leur démocratisation comme axe de leur action politique, en permanence en Amérique Latine. Pour les défenseurs de la décentralisation et de la reconnaissance de l'autorité locale, il est nécessaire de connaître la signification de ce tournant pour consolider la participation citoyenne. Dans le contexte des riches expériences présentées, sans méconnaître ses limites, le prochain chapitre propose quelques pistes de coopération possible pour consolider la démocratie locale, tant dans les villes latino-américaines qu'en Europe. La recommandation d'échanger les expériences n'a pas pour objet la reproduction mécanique de ces expériences, mais bien leur adaptation aux différentes réalités.

CHAPITRE 3

PISTES DE REFLEXION EN COOPERATION POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE DANS NOS VILLES

- 1. Possibilités d'échange et de travail en commun**
- 2. Thèmes possibles pour les groupes de travail**
- 3. Commissions transversales de travail**

Dans ce chapitre des pistes de travail sont présentées entre les villes latino-américaines et européennes membres du réseau n°3 "Démocratie dans la Ville". Dans une première section, les possibilités d'échange et de coopération entre les partenaires des deux régions autour du thème "la démocratie dans la ville" seront examinées, à partir d'une méthodologie de diagnostic type FOFC (Forces, Opportunités, Faiblesses et Contraintes).

Les deuxième et troisième sections proposent des modalités concrètes et opérationnelles : **les groupes de travail** et **les commissions techniques transversales**.

1. Possibilités d'échange et de travail en commun

1.1. Principales forces

- Les expériences étudiées et présentées dans le chapitre 2, par leur richesse et leur pertinence, représentent une masse inestimable. De nombreuses villes tant en Europe qu'en Amérique Latine pourraient bénéficier des expériences positives accumulées.
- Le travail de systématisation révèle que les expériences ne sont pas seulement le fruit d'un acteur, fut-il une autorité locale, mais bien d'un ensemble d'acteurs qui ont inventé, développé, fortifié une base empirique de grande valeur. Cette construction conjointe, révélatrice d'une construction démocratique, offre aussi une garantie de plus pour un programme de coopération et d'échange. Aucun des acteurs impliqués n'a la solution, mais seulement une partie du savoir-faire. Dans ce sens, si l'un des acteurs venait à disparaître ou à changer, une grande partie de l'expérience reste néanmoins transférable.
- Les contacts avec les villes, les premières réponses au questionnaire par lequel elles ont été invitées à exposer leurs intérêts, leur capacité de motivation et d'engagement possible est très encourageante. On peut en déduire qu'il existe une réelle volonté pour chercher des mécanismes de travail en commun et bénéficier des expériences des autres.
- Les conditions pour un travail entre ville sont identifiées à un au niveau technique. A la lumière des déclarations, des expériences illustrées, d'informations dont disposent les auteurs du présent document, les axes thématiques et sous-thématiques peuvent être organisés en trois catégories.

a) Thématiques convergentes avec des réponses complémentaires

La mise en commun de savoir et savoir-faire permettra d'ouvrir l'éventail des solutions de manière sensible. Les conditions sont présentes pour obtenir les bénéfices d'une "fertilisation abondante" (cross fertilisation). Ceci est illustré par quelques exemples.

- *La formation et l'éducation pour une démocratie locale* (axe n°6) apparaît tant en Amérique Latine qu'en Europe comme un axe central. L'expérience de l'ingénierie et les modalités pédagogiques et d'insertion dans la machine administrative pour la **qualification des employés municipaux** en Europe peut bénéficier aux villes latino-américaines, lesquelles à leur tour, ont accumulé des expériences positives pour l'**éducation citoyenne**, à travers leurs organisations sociales, à partir surtout des préliminaires de l'Éducation Populaire.

- Considérant l'axe n°4, *Les territoires de la démocratie*, si les expériences européennes de **décentralisation à l'intérieur de la municipalité** constituent une référence avancée, les expériences latino-américaines de **planification et de gestion au niveau micro local** peuvent servir de source d'inspiration pour de nombreuses villes européennes.

- La volonté de *démocratisation de la gestion locale* (axe n°2) à partir de réformes administratives et d'une meilleure communication avec les citoyens/habitants est notable dans les deux régions. Les avancées dans le secteur de la **communication multimédia et des nouvelles technologies au service de la démocratie** réalisées dans des villes européennes sont pionnières et constituent un thème porteur de coopération. A leur tour, les expériences latino-américaines de **communication à partir de la considération des cultures et des codes populaires**, renouvelant les moyens traditionnels, peuvent aider les villes européennes à s'approcher davantage des citoyens et les informer plus.

- Le thème **genre et pouvoir local** (axe n°3, Les exclus de la démocratie) est en débat dans les villes des deux régions et donne lieu à une recherche conjointe de solutions. Dans ce même axe, la **participation des enfants et des jeunes à la démocratie locale** est un thème avec des solutions différentes dans chaque région qui pourraient s'additionner pour améliorer le niveau de réponse.

b) Apports possibles des villes européennes à leurs homologues latino-américains

- De nombreuses chartes et déclarations européennes ont souligné la notion de "**droits urbains**", de **droit à la ville** de manière positive. De plus, les concepts de **devoirs** citoyens et non plus de **droits** constituent un référentiel utile pour la construction d'une démocratie locale de droit.

- Les solutions qu'offrent quelques villes européennes pour faciliter la **participation des étrangers résidents à la démocratie locale** (axe n°3, Les exclus de la démocratie) constitue un référentiel inestimable pour les villes des deux régions.

c) Apports thématiques de l'Amérique Latine

- D'une façon générale, les expériences de **démocratie participative** constituent un référentiel important, comme les **budgets participatifs**, les **politiques publiques d'initiative citoyenne** et les formes de **participation de la société civile organisée** à la vie démocratique locale (axe n°1, Participation/concertation).

- Un autre thème d'apports possibles réside en la recherche de solutions pour la **gestion des conflits et les constructions de culture de paix** pour affronter les différentes formes de violence.

1.2. Faiblesses

Considérant les forces préalablement présentées, quelques faiblesses devraient être surpassées ou du moins, considérées dans la perspective d'un programme d'échange et de coopération.

- *Une culture de coopération internationale limitée*
Pour de nombreuses villes, la culture de coopération internationale ou régionale, la connaissance des langues étrangères est quelque chose de nouveau. Il n'est pas totalement sûr que toutes les villes du réseau aient les moyens appropriés pour développer des actions de coopération, lesquelles supposent un travail spécifique.

- *Quelles municipalités ont une capacité réelle de coopérer ?*

La capacité réelle de coopérer au niveau des autorités locales est essentiellement concentrée dans les grandes villes et surtout les capitales, du moins en Amérique Latine. En général, les municipalités nécessitant le plus de coopération sont plus éloignées des circuits de l'information.

Pour de nombreuses autorités locales, y compris quelques membres du réseau, le téléphone est un moyen qui ne fonctionne pas toujours, de même que le fax. Les ordinateurs et les courriers électroniques ne font pas encore partie de l'équipement de beaucoup de municipalités, petites et moyennes en Amérique Latine et même en Europe.

Ainsi est-il important d'associer aux programmes de coopération des organismes conseillers qui servent d'interface avec la "communication globale". Sans prendre en considération le manque de ressources municipales et le faible niveau de communication, les programmes pourraient être une fois de plus, concentrés dans ces villes possédant déjà la capacité de coopérer, augmentant alors les distances entre elles et les autres municipalités petites et moyennes.

- *Une participation limitée*

La démocratisation est par nature "absorbante" et les expériences variées analysées montrent clairement la construction entre plusieurs partenaires, entre divers "acteurs urbains". Dans ce sens, un programme de coopération inter-villes qui se limiterait à une coopération exclusivement entre autorités locales serait un grand facteur de faiblesse. Trois raisons peuvent être indiquées : premièrement, l'expérience accumulée n'apporte rien de plus aux autorités locales ; deuxièmement, la participation comme élément central de la démocratie serait négligée de fait et troisièmement, les apports de la société civile et du secteur privé seraient en grande partie désapprouvés.

- *Insuffisante systématisation des expériences*

La systématisation des expériences importantes de démocratie locale, l'accès à l'information sur ces expériences, leur traduction en différentes langues utilisées au niveau local sont insuffisants, tant en Amérique Latine qu'en Europe. D'autre part, très souvent l'information existante n'est pas opérationnelle et dans sa forme actuelle elle n'est pas compréhensible pour les villes intéressées.

Il existe une nécessité de passer de la collecte d'information à son traitement plus opérationnel, pour qu'une ville puisse s'approprier les résultats et apprendre des leçons des autres. Cet élément pose des problèmes méthodologiques que les institutions techniques pourraient aider à résoudre.

1.3. Contraintes

- *Discontinuité municipale*

Une des contraintes est le manque de continuité qui peut apparaître au changement d'une équipe municipale. Ce risque peut augmenter si les groupes de travail sont exclusivement composés de représentants des autorités locales. Il existe pourtant une nécessité minimum d'institutionnaliser les groupes de travail et les commissions de travail de telle manière qu'ils durent plus longtemps que l'autorité locale qui les a initiés.

- *Multiplicité des réseaux*

Les multiples déclarations et chartes préparées et signées par les villes démontrent d'une part l'intérêt envers le thème et d'autre part, la multiplicité des réseaux existants qui associent une variété importante d'acteurs locaux. Il peut être précieux développer des liens formels entre les groupes de travail du réseau n°3, "la démocratie dans la ville" avec les initiatives déjà existantes dans le but d'optimiser les ressources peu abondantes ou du moins limitées.

D'autre part, il serait intéressant d'articuler les groupes de travail qui émergeront du réseau n°3 avec les autres réseaux du programme URB-AL. L'objectif est de mettre en place des liaisons transversales pour la réflexion et l'échange qui serviront à exprimer les manifestations de démocratie dans le but d'éviter de compartimenter les expériences qui se développent dans la ville.

1.4. Opportunités

- *Attitude positive de l'Union européenne*

Le possible accès aux ressources de l'Union européenne pour les projets communs est une opportunité positive pour aller plus loin dans le discours et les rencontres. Ces apports peuvent tenir un rôle catalyseur et mobilisateur important.

- *Apports des réseaux existants*

Il existe des réseaux actifs composés d'acteurs impliqués dans des expériences de construction de la démocratie locale. Ils offrent les conditions positives de soutien technique pour un meilleur fonctionnement des groupes de travail thématiques.

- *Capacité pour capitaliser les expériences*

Face à la basse capitalisation des expériences, il existe tant en Europe qu'en Amérique Latine un capital humain, institutionnel et académique qui pourrait être associé aux travaux du réseau n°3.

1.5. Proposition à partir du diagnostic

A l'occasion du premier séminaire du Réseau n°3, prévue les 18 et 19 Février 1999, les participants pourront décider de la constitution de groupes de travail portant sur des thématiques rencontrant leurs intérêt et priorité. Ils pourront s'appuyer sur la méthodologie développée précédemment qui prend en considération les Forces, les Faiblesses, les Contraintes et les Opportunités pour un travail en commun.

2. Thèmes possibles pour les groupes de travail

2.1. Brève présentation des groupes de travail possibles

A titre de proposition préliminaire, il est proposé la formation de groupes de travail correspondant aux axes du chapitre "Comment la démocratie locale se construit-elle en Amérique Latine et en Europe ?" Ils reflètent les dynamiques dans les villes des deux régions.

Groupe de travail : Participation et concertation. Relation citoyens - autorités locales

Il se réfère aux modalités de **participation à la gestion locale** et de manière plus ample à la vie démocratique des citoyens, de façon individuelle ou organisée. Il ne se réfère pas uniquement aux formes de participation mais aussi à l'**institutionnalisation des canaux et des espaces de participation** ancrés dans les pratiques. Ce groupe de travail considère les **budgets participatifs** et les **politiques d'initiatives citoyennes et populaires** comme des modalités de participation importantes dans le champ de la démocratie locale.

Groupe de travail : Démocratisation de la gestion locale

Il se réfère pour partie aux réformes structurelles et administratives qui rendent possible une gestion locale plus démocratique et aussi se préoccupe des changements légaux au sein des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires au niveau local, de même que les relations entre ces pouvoirs. Il considère les actions qui affrontent la corruption au niveau des appareils de pouvoir local, ainsi que des moyens qui facilitent la transparence de la gestion municipale.

Groupe de travail : Les exclus de la Démocratie Locale

Il concentre ses travaux sur les modalités de participation dans la vie démocratique locale des **plus pauvres** (ceux économiquement exclus dans le contexte de mondialisation), des **étrangers résidents**, des **populations déplacées** et des **réfugiés** pour des motifs de violence, des **migrants temporaires** à la recherche d'opportunité de travail et des **victimes de discrimination pour des motifs de religion, de race, de langue ou de genre**. Ce groupe pourrait inclure des actions relatives à la "participation des enfants et des jeunes" dans la vie démocratique locale. Par son importance et l'intérêt qu'il lève, le thème des **conseils municipaux d'enfants et de jeunes** pourrait se convertir en un sous-thème. Enfin, la problématique "**genre et pouvoir local**" serait considérée dans la même sous-thématique "les exclus de la démocratie".

Groupe de travail : Les territoires de la démocratie

Il se réfère aux formes de **planification et de ges-**

tion participative de l'espace au niveau micro local, c'est-à-dire à l'inscription de la démocratie dans le territoire, dans le quartier et dans la ville comme un tout. D'autre part, il se concentre sur les modalités de **décentralisation - déconcentration des fonctions administratives et/ou du pouvoir politique** des autorités locales.

Groupe de travail : Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix

Il concentre ses activités dans le champ de la **gestion de conflits de nature variée** au niveau local dans une perspective de construction de **culture de paix**. L'affrontement des conflits inclut la considération des problèmes de **violence urbaine**.

Groupe de travail : Education et formation pour la démocratie dans la ville

Il se réfère à deux champs différents et complémentaires : d'une part la **formation et la qualification des autorités locales** (services publics et élus) ou la qualification "jusqu'à l'intérieur". D'autre part, il se réfère à l'**éducation de la Société Civile et du citoyen** qui inclut la considération tant de ses **droits à la ville** que de ses **devoirs envers sa ville**.

2.2. Propositions opérationnelles pour les groupes de travail

Quelle finalité pour les groupes thématiques de travail ?

Le travail des groupes thématiques durant le séminaire de lancement pourra continuer plus loin entre les membres intéressés. Projets et actions représentant l'intérêt commun des membres pourraient être ainsi élaborés collectivement. Dans ce sens, le projet est une modalité opérationnelle de travail en commun. Il est tenté de dépasser le concept de "réseaux d'échange d'information" qui tendent à ne pas s'ancrer dans la réalité quotidienne des municipalités et à ne pas affronter les problèmes qui se posent et pour lesquels les autorités attendent des réponses.

2.3. Proposition d'orientation

Chaque ville peut participer de différente manière au réseau n°3 c'est-à-dire :

a) **Villes de référence** : celles disposées à partager leur expérience avec les autres villes et à la mettre à la disposition du groupe ;

b) **Ville partenaire** : ville désirant participer pour apprendre et adapter dans son contexte les expériences des autres.

Même si la responsabilité des groupes de travail incombe aux villes du réseau, il est proposé d'ouvrir la participation à d'autres types d'acteurs :

c) **Institutions associées** : organismes professionnels, ONG, bureau d'études, organisations privées de développement, compagnies privées et autres acteurs municipaux.

3. Commissions transversales de travail

3.1. Que sont les commissions transversales ?

Il s'agit de commissions techniques qui véhiculent et articulent les groupes de travail thématiques. Leur fonction générale est de lever le niveau de pertinence, d'efficacité, d'effectivité et l'impact des programmes communs.

3.2. Modalités opérationnelles des commissions transversales

La coordination des commissions est à la charge du réseau n°3. Les commissions peuvent être composées de villes membres ou de candidatures spontanées. Les villes membres du réseau et les autres institutions associées peuvent faire partie des commissions transversales.

3.3. Brève présentation des commissions transversales

Commission 1 : *Observatoire de la démocratie locale*

Commission 2 : *Technologies de communication et d'information au service de la démocratie locale*

Commission 3 : *Systématisation des expériences municipales de construction de la démocratie locale*

Commission 4 : *Production d'outils, de méthodologies et d'instruments au service de la qualification et du transfert du savoir-faire*

Commission 1. Observatoire de la démocratie locale

Il s'agit de promouvoir une Commission qui contribuera à la constitution et à l'opérationnalisation d'un système de monitoring et de suivi du fonctionnement de la démocratie dans l'espace local, à partir de la sélection d'un ensemble d'indicateurs probants au moyen desquels il est possible d'établir l'évolution de l'exercice de la démocratie dans chaque localité.

36

La possibilité d'articuler les possibles Observatoires Locaux, dans les milieux national, régional ou inter-régional ne propose pas le développement d'inutiles comparaisons, mais le mutuel enrichissement des processus participants au moyen de l'échange permanent de l'information et des expériences.

En Amérique Latine, de par sa taille et sa diversité, une première phase d'observatoires devra rassembler des informations et des expériences à travers des antennes régionales qui sont à un niveau inférieur de complexité opérationnelle et qui pourraient être intéressées par les regroupements de municipalités comme "nids" régionaux pour accueillir les informations.

Commission 2. Technologies de communication et d'information au service de la démocratie locale

La croissance explosive des technologies de la communication et de l'information, assimilées positivement par les autorités locales est un précieux instrument pour le renforcement et l'exercice de la démocratie. Les nouvelles technologies de la communication peuvent être utilisées pour promouvoir la transparence, l'effectivité et l'équité et ouvrir aussi la possibilité de développer de nouvelles formes de participation citoyenne. Mais le développement des instruments spécifiques pour la communication dans les espaces locaux et leur approbation génèrent la nécessité d'appuis soutenus qui se canalisent convenablement au moyen d'une Commission spécifiquement orientée à cette proposition.

Commission 3. Systématisation des expériences municipales de construction de la démocratie locale

En dépit des efforts des organismes de coopération internationale et les autres agences promotrices, les multiples expériences qui se développent dans les villes d'Amérique Latine et en Europe pour la construction et le renforcement de la démocratie locale n'ont pas de liaisons pour leur diffusion et perdurent comme des initiatives isolées qui ne peuvent s'enrichir des profits d'un échange mutuel. Ceci justifie l'existence d'un instrument technique permanent pour la systématisation des expériences, leur promotion, leur dissémination et l'échange à tous les niveaux.

Commission 4. Production d'outils, de méthodologies et d'instruments au service de la qualification et du transfert du savoir-faire

La promotion de la démocratie locale, en particulier de type participatif, génère la nécessité d'employer divers outils, méthodologies et instruments, pour la formation et la qualification de la citoyenneté. Ainsi, beaucoup de ces instruments ont-ils une validité générale et normalement, il est nécessaire de les adapter aux conditions locales ou de concevoir d'autres alternatives. Il existe des réseaux et des organisations régionales dédiées à cela et leurs apports et expériences peuvent faciliter les tâches d'une Commission, qui de toute manière, doit exister pour coordonner et faciliter les processus de transfert et d'échange dans la sphère spéciale de la qualification et de la formation.

CHAPITRE 4

ANNEXES

- 1. Outils de méthodologie :
matrices d'identification
des thèmes et des expériences**
- 2. Questionnaire**
- 3. Liste des conventions,
déclarations et chartes considérées**
- 4. Matrice d'étude de cas par sous-région
et axe thématique principal**
- 5. Liste des expériences citées :
Europe et Amérique Latine**
- 6. Bibliographie**

RÉGIONS PAR POPULATION

Régions	+ de 4 millions	de 1 à 4 millions	de 0,5 à 1 million	de 100 000 à 500 000	de 50 000 à 100 000	- de 50 000	Total
Mexique	Mexico					Cuquio	2
Amérique Centrale		San Salvador		Quetzaltenango			2
Andes	Lima	Maracaibo Quito	Risaralda	Villa El Salvador	Apartado		6
Brésil			Santo Andre	Barra Mansa		Icapui	3
Cône Sud	Buenos Aires	Cordoba Montevideo	Rosario				4
Totaux	3	5	3	3	1	2	17

THÈMES PAR RÉGIONS

Thèmes	Mexique	Amérique centrale	Andes	Brésil	Cône Sud	Total
1 - Participation à la gestion locale	Cuquio	San Salvador				2
2 - Institutionnalisation de liaisons et Possibilités de participation/concertation				Santo Andre		1
3 - Participation aux planification et formulation (politiques, projets)					Cordoba Rosario	2
4 - Budget participatif				Icapui		1
5 - Démocratie et territoire, décentralisation	Mexico				Montevideo	2
6 - Conseil municipal des enfants et des jeunes				Barra Mansa		1
7 - Genres (femmes) et pouvoir local/démocratie représentative			Risaralda			1
8 - Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires					Buenos Aires	1
9 - Gestion des conflits et culture de paix			Apartado			1
10 - Globalisation, intégration politique contre l'exclusion économique (protection des minorités/réfugiés/migrants)		Quetzaltenango	Villa El Slavador			2
11 - Education citoyenne/Démocratisation de la société civile/Devoirs citoyens			Maracaibo			1
12 - Technologies de la communication et informations citoyennes			Lima			1
13 - Formation et qualification des municipalités			Quito			1
Totaux	2	2	6	3	4	17

THÈMES PAR POPULATION

Thèmes	+ de 4 millions	de 1 à 4 millions	de 0,5 à 1 million	de 100 000 à 500 000	de 50 000 à 100 000	- de 50 000	Total
1 - Participation à la gestion locale		San Salvador				Cuquio	2
2 - Institutionnalisation de liaisons et Possibilités de participation / concertation			Santo Andre				1
3 - Participation aux planification et formulation (politiques, projets)		Cordoba	Rosario				2
4 - Budget participatif						Icapui	1
5 - Démocratie et territoire, décentralisation	Mexico	Montevideo					2
6 - Conseil municipal des enfants et des jeunes				Barra Mansa			1
7 - Genres (femmes) et pouvoir local/démocratie représentative			Risaralda				1
8 - Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires	Buenos Aires						1
9 - Gestion des conflits et culture de paix					Apartado		1
10 - Globalisation, intégration politique contre l'exclusion économique (protection des minorités/réfugiés/migrants)				Quetzaltenango Villa El Slavador			2
11 - Education citoyenne/Démocratisation de la société civile/Devoirs citoyens		Maracaibo					1
12 - Technologies de la communication et informations citoyennes	Lima						1
13 - Formation et qualification des municipalités		Quito					1
Totaux	3	5	3	3	1	2	17

Matrices d'identification des thèmes et des expériences/Zone Europe

RÉGIONS PAR POPULATION

Régions	+ de 1 million	de 0,5 à 1 million	de 100 000 à 500 000	de 50 000 à 100 000	de 10 000 à 50 000	- de 10 000	Total
Pays nordiques		Helsinki Göteborg	Turku Groningen	Kolding			5
Pays Germaniques	Cologne, Vienne Berlin Bade-Wuttemberg	Francfort Stuttgart Duisburg	Mannheim				8
Pays Latins	Barcelone, Rome Turin, Anvers		Nancy, Toulouse Boulogne-Billancourt	Issy-les-Moulineaux Saint-Nazaire	Sotheville-lès-Rouen Chelles, Sceaux	St-Paul-de-Varces	13
Europe du Sud			Nicosie				1
Pays Anglo-Saxon	Londres		Bristol, Norwich, Belfast, Bradford				5
Pays d'Europe centrale et orientale	Bucarest, Budapest Prague	Cracovie	Constantza, Pécs, Katowice	Kecskemet			8
Totaux	12	6	14	4	3	1	40

THÈMES PAR RÉGIONS - ZONE EUROPE

Thèmes	Pays Nordiques	Pays germaniques	Pays Latins	Europe du Sud	Pays anglo-saxon	Pays d'Europe centrale et orientale	Total
1 - Participation à la gestion locale	Kolding		Chelles		Bristol		3
2 - Institutionnalisation de liaisons et Possibilités de participation / concertation			Nancy		Norwich	Cracovie	3
3 - Participation aux planification et formulation (politiques, projets)			Barcelone				1
4 - Budget participatif			St Paul-de-Varces				1
5 - Démocratie et territoire, décentralisation			Sotheville-lès-Rouen				1
6 - Conseil municipal des enfants et des jeunes		Cologne	Sceaux Boulogne-Billancourt				3
7 - Genres (femmes) et pouvoir local/ démocratie représentative	Göteborg						1
8 - Politiques publiques des initiatives Initiatives citoyennes et populaires		Land du Bade-Wurtemberg	Barcelone			Budapest Prague	3
9 - Gestion des conflits et culture de paix	Groningen	Francfort		Nicosie	Belfast Londres		5
10 - Globalisation, intégration politique contre l'exclusion économique (protection des minorités/ réfugiés/ migrants)	Anvers Göteborg	Berlin, Mannheim Stuttgart Vienne	Anvers Sotheville-lès-Rouen Toulouse Turin		Bradford	Bucarest Constantza Kecskemet Pécs	12
11 - Education citoyenne / Démocratisation de la société civile / Devoirs citoyens		Duisburg	Rome				2
12 - Technologies de la communication et informations citoyennes	Helsinki Turku		Issy-les-Moulineaux				3
13 - Formation et qualification des municipalités			Saint-Nazaire			Katowice	2
Totaux	6	8	12	1	5	8	40

THÈMES PAR POPULATION

Thèmes	Plus de 1 million	de 500 000 à 1 million	de 100 000 à 500 000	de 50 000 à 100 000	de 10 000 à 50 000	moins de 10 000	Total
1 - Participation à la gestion locale			Bristol	Kolding	Chelles		3
2 - Institutionnalisation de liaisons et Possibilités de participation / concertation		Cracovie	Nancy Norwich				3
3 - Participation aux planification et formulation (politiques, projets)	Barcelone						1
4 - Budget participatif						St Paul-de-Varces	1
5 - Démocratie et territoire, décentralisation					Sotheville-lès-Rouen		1
6 - Conseil municipal des enfants et des jeunes	Cologne		Boulogne-Billancourt		Sceaux		3
7 - Genres (femmes) et pouvoir local/ démocratie représentative		Göteborg					1
8 - Politiques publiques des initiatives Initiatives citoyennes et populaires	Bade-Wuttemberg Budapest Prague	-					3
9 - Gestion des conflits et culture de paix	Londres	Francfort	Groningen Nicosie Belfast				5
10 - Globalisation, intégration politique contre l'exclusion économique (protection des minorités/ réfugiés/ migrants)	Anvers Berlin Bucarest Turin Vienne	Stuttgart	Bradford Constantza Mannheim Pécs Toulouse	Kecskemet			12
11 - Education citoyenne / Démocratisation de la société civile / Devoirs citoyens	Rome	Duisburg					2
12 - Technologies de la communication et informations citoyennes		Helsinki	Turku	Issy-les-Moulineaux			3
13 - Formation et qualification des municipalités			Katowice	Saint-Nazair			2
Totaux	12	6	14	4	3	1	40

L'objectif du présent questionnaire est de donner une première approche de vos attentes et de vos apports en tant que ville membre du réseau "Démocratie dans la ville".

Ville :
 Pays :
 Région, Province, Pays :
 Nom du maire :
 Téléphone :
 Télécopie :
 E-mail :
 Population :

DEMOCRATIE DANS LA VILLE

A. Des thèmes suivants lesquels vous paraissent les plus importants pour les débats sur la ville (1 pour le maximum, 5 pour le minimum) ?

- 1. Niveaux et modalités de participation à la gestion locale.
 1 2 3 4 5
- 2. Institutionnalisation de liaisons et possibilités de participation/concertation.
 1 2 3 4 5
- 3. Participation des citoyens à la planification et à la formulation de projets, programmes et politiques.
 1 2 3 4 5
- 4. Budget participatif.
 1 2 3 4 5
- 5. Démocratie locale dans un contexte de décentralisation/déconcentration de l'autorité locale.
 1 2 3 4 5
- 6. Conseil municipal des enfants et des jeunes.
 1 2 3 4 5
- 7. Equité des genres et pouvoir local.
 1 2 3 4 5
- 8. Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires.
 1 2 3 4 5

9. Gestion des conflits au niveau local et culture de paix.

1 2 3 4 5

10. Intégration politique et exclusion économique dans un contexte de globalisation. Participation à la vie politique locale des victimes de discrimination et d'exclusion (par exemple pour des raisons de religion, de race, de langue, de genre), des migrants, réfugiés et minorités.

1 2 3 4 5

11. Education pour une culture citoyenne (la citoyenneté), avec la prise en considération des devoirs du citoyen.

1 2 3 4 5

12. Technologies de la communication et de l'information, en particulier celles qui facilitent la transparence de la gestion.

1 2 3 4 5

13. Formation et qualification au sein des municipalités.

1 2 3 4 5

14. Formes de démocratisation de la Société Civile organisée.

1 2 3 4 5

B. Quels sont les axes thématique non mentionnés ci-dessus que vous souhaiteriez ajouter, ou que vous souhaiteriez voir pris en considération a sein des groupes de travail du réseau "Démocratie dans la ville".

- Axe 1
-
-
-
-
- Axe 2
-
-
-
-
- Axe 3
-
-
-
-

C. Quel est, de votre point de vue, le thème, le plus convergent, pour les villes européennes et latino-américaines ?

- Thème :

D. Et le plus divergent ?

- Thème :

E. Quelles sont les initiatives que votre municipalité a déjà mis en œuvre et que vous souhaitez partager avec les autres villes du réseau "Démocratie dans la ville".

- Thème 1 :

- Thème 2 :

- Thème 3 :

F. Parmi les thèmes mentionnés ci-dessus, lesquels vous semblent susceptibles de donner naissance à des sous thèmes ou à des groupes de travail, quel rôle voudriez-vous alors tenir ?

- Responsable du groupe thématique
- Thème :

.....

- Ville de référence (parmi les zones mentionnées à la réponse au C)

- Thème :

- Ville associée à un groupe thématique

- Thème :

G. Quelles sont vos attentes du réseau "Démocratie dans la ville"?

.....

H. Qu'attendez-vous d'un échange entre des villes latino-américaines et européennes ?

.....

I. Votre ville participe-t-elle à d'autres projets de coopération avec des municipalités d'autres pays, lesquels ?

.....

J. Souhaitez-vous ajouter un commentaire supplémentaire ?

.....

Merci de votre coopération

Liste des conventions, déclarations et chartes considérées

Europe

- Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, Conseil de l'Europe, Rome, 4 novembre 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1953
- Protocole n°1 à la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention, Conseil de l'Europe, Paris, 20 mars 1952, entrée en vigueur le 18 mai 1954
- Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe, Turin 18 octobre 1961 entrée en vigueur le 26 février 1965
- Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), Acte final d'Helsinki, Helsinki 1er août 1975
- Déclaration sur l'intolérance - Une menace pour la démocratie, Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 14 mai 1981 lors de sa 68e Session
- Déclaration sur la liberté d'expression et d'information, Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 29 avril 1982 lors de sa 70e Session
- Charte européenne de l'autonomie locale, Conseil de l'Europe, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE), 15 octobre 1987
- Protocole additionnel à la Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 5 mai 1988
- Déclaration sur l'égalité des femmes et des hommes, Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 16 novembre 1988 lors de sa 83e Session
- Document de clôture de la Réunion de Vienne sur les suites de la Conférence, CSCE, Vienne, 15 janvier 1989
- Charte européenne pour le droit à habiter, Conseil de l'Europe, 1989
- Document de la Réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE, CSCE, Copenhague 29 juin 1990
- Charte de Paris pour une nouvelle Europe, CSCE, Paris, 21 novembre 1990
- Protocole portant amendement à la Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe, Turin, 21 octobre 1991
- Participation des étrangers à la vie publique au niveau local, Conseil de l'Europe, 5 février 1992
- Charte urbaine européenne, Conseil de l'Europe, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE), 18 mars 1992
- Charte européenne de l'autonomie régionale, Conseil de l'Europe, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE), 18 mars 1992

Amérique Latine

- Déclaration "Pour des villes, petites villes et villages justes, salutaires et équitables", Rio de Janeiro
- Déclaration des Villes pour la vie, ONG de société civile, Quito, octobre 1995
- Déclaration de Santiago, Cepal et Minurvi, octobre 1995
- Déclaration des maires, Habitat, IULA, Rio de Janeiro, octobre 1997
- Déclaration de Quetzaltenango, coordination des maires indigènes, juin 1998
- Déclaration de Miami, Maires latino-américains, juin 1998
- Document de base du séminaire régional "Construire la démocratie et le pouvoir local", Copevi, IPADE, Confédération des fonds de coopération d'Espagne, Antigua, Guatemala, juillet 1998

- Déclaration de la Ville de Mexico, 28 juillet 1998
- Conclusions de la réunion latino-américaine des maires indigènes, Cotacachi, août 1998
- Conclusions de la réunion latino-américaine sous la gouvernance participative et l'intégration sociale, REPPOL, Mexico, septembre 1998
- Déclaration de Quito, Fédération latino-américaine des femmes, septembre 1998
- Déclaration de Montevideo, Mercociudades, septembre 1998
- Déclaration de Cordoba, IV Congrès UIM, octobre 1998
- Déclaration de San Francisco de Quito, UCCI, 19 et 20 novembre 1998
- Charte mondiale de l'autonomie locale, projet initial, CAMCAL

Conventions et Déclarations internationales

- Charte des Nations Unies, San Francisco, 24 octobre 1945
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 217 4 (III) du 10 décembre 1948
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée et ouverte à signature, ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa Résolution 2106 A (NN) du 21 décembre 1965, entrée en vigueur le 4 janvier 1969
- Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation et la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et les territoires coloniaux et dépendants, adopté par la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le 13 août 1971, Résolution 1 (XXIV)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté et ouvert à signature, ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa Résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 3 janvier 1976
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à signature, ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa Résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976
- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à signature, ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa Résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée et ouverte à signature, ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa Résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981
- Charte d'Ottawa, Santé pour tous d'ici l'an 2000 et au-delà, 21 nov. 1986
- Déclaration mondiale de l'autonomie locale, IULA
- Déclaration d'Istanbul sur les villes, Groupe 4+, 1996
- Déclaration d'Istanbul, ONG et société, 1996
- Déclaration universelle sur la démocratie, Conseil interparlementaire, 16 septembre 1997
- Déclaration de Lille, Congrès mondial de la FMCU, juin 1998

RÉGION EUROPE

Axes	Thèmes	Pays Nordiques	Pays germaniques	Pays méditerranéens	Pays anglo-saxon	Pays d'Europe centrale et orientale	Total	
1 - Participation/Concertation. Relation entre citoyens et autorités locales. Formes et modalités de participation dans la gestion locale Budget participatif Institutionnalisation de formes et d'espaces de participation et de concertation Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires		Kolding		Chelles			2	
				Grande-Synthe			1	
		Helsinki		Norwich			Cracovie	3
				Fossano				1
2 - Démocratisation de la gestion locale Technologies de Communication et information Citoyenne				Issy-les-Moulineaux			1	
3 - Les exclus de la démocratie locale Possibilité d'insertion politique des exclus pour des raisons économiques Conseils municipaux d'enfants et de jeunes Genre et pouvoir local Discrimination pour des motifs religieux, ethniques, linguistiques et de genre		Göteborg	Vienne	Schiltigheim		Kecskemét	1	
				Anvers			1	
				Turin		Pécs	4	
4 - Les territoires de la démocratie Espaces de démocratisation Planification participative				Aubagne Barcelone			2	
5 - Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix Violence urbaine, sécurité citoyenne Démocratie locale et culture de paix			Francfort		Londres		2	
				Nicosie			1	
6 - Education/Formation pour la démocratie locale Education pour une culture Citoyenne (urbanité) avec prise en considération des devoirs citoyens Formation et qualification dans les autorités locales pour les fonctionnaires, les techniciens et les élus				Rome			1	
						Katowice	1	
Total		3	2	2	11	4	22	

* en gras : villes membres du réseau «Démocratie dans la Ville» URB-AL

RÉGION LATINO-AMÉRICAINE

Axes	Thèmes	Mexique	Amerique centrale	Andes	Brésil	Cône Sud	Total		
1 - Participation/Concertation. Relation entre citoyens et autorités locales. Formes et modalités de participation dans la gestion locale Budget participatif Institutionnalisation de formes et d'espaces de participation et de concertation Politiques publiques des initiatives citoyennes et populaires		Cuquio	San Salvador				2		
								Icapui	1
								Santo Andre	1
								Buenos Aires	1
2 - Démocratisation de la gestion locale Technologies de Communication et information Citoyenne				Lima			1		
3 - Les exclus de la démocratie locale Possibilité d'insertion politique des exclus pour des raisons économiques Conseils municipaux d'enfants et de jeunes Genre et pouvoir local Discrimination pour des motifs religieux, ethniques, linguistiques et de genre				Villa El Salvador			1		
							Risaralda	Barra Mansa	1
									1
							Quetzaltenango		1
4 - Les territoires de la démocratie Espaces de démocratisation Planification participative		Mexico				Montevideo Cordoba, Rosario	2 2		
5 - Violence urbaine, sécurité citoyenne et culture de paix Violence urbaine, sécurité citoyenne Démocratie locale et culture de paix				Apartado			1		
6 - Education/Formation pour la démocratie locale Education pour une culture Citoyenne (urbanité) avec prise en considération des devoirs citoyens Formation et qualification dans les autorités locales pour les fonctionnaires, les techniciens et les élus				Maracaibo			1		
				Quito			1		
Total		2	2	6	3	4	17		

* en gras : villes membres du réseau «Démocratie dans la Ville» URB-AL

Liste des expériences.

Europe et Amérique Latine

Europe

- Chelles, *France*
- Kolding, *Danemark*
- Grande-Synthe, *France*
- Norwich, *Royaume Uni*
- Helsinki, *Finlande*
- Cracovie, *Pologne**
- Fossano, *Italie*
- Issy-les-Moulineaux, *France*
- Kecskemét, *Hongrie**
- Göteborg, *Suède*
- Turin, *Italie*
- Anvers, *Belgique*
- Vienne, *Autriche*
- Schiltigheim, *France*
- Pécs, *Hongrie**
- Barcelone, *Espagne*
- Aubagne, *France*
- Franckfort, *Allemagne*
- Londres, *Royaume Uni*
- Nicosie, *Chypre**
- Rome, *Italie*
- Katowice, *Pologne**

Amérique Latine

- San Salvador, *El Salvador*
- Cuquio, *Mexique*
- Icapuí, *Brésil*
- Santo André, *Brésil*
- Buenos Aires, *Argentine*
- Lima Métropole, *Pérou*
- Villa El Salvador, *Pérou*
- Barra Mansa, *Brésil*
- Département De Risaralda, *Colombie*
- Montevideo, *Uruguay*
- Mexico, *Mexique*
- Cordoba, *Argentine*
- Rosario, *Argentine*
- Apartado, *Colombie*
- Quetzaltenango, *Guatemala*
- Maracaibo, *Venezuela*
- Quito, *Equateur*

* Expérience citée à titre d'exemple seulement, l'Etat n'étant pas membre de l'Union Européenne.

Ouvrages

ALFORJA, Desafios y dilemas de la construcción del poder local, San Jose, 1997

BAUDRILLARD, J., DAUGE, Y., LIPOVETSKY, G., PERROT, M., PÉTILLON, P.-Y., PETITDEMANGE, G., ROMAN, J., THIBAUD, P., TOURAINE, A., VIDAL-NAQUET, P., Citoyenneté et urbanité, Editions Esprit, col. Société, 1991

BARTOLETTI, J., Dossier coordonné par, Des réseaux et des hommes. Eléments pour réfléchir aux conditions d'efficacité des réseaux associatifs et institutionnels, Document de travail n°92, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, 1997

BAUER, A., RAUFER, X., Violences et insécurités urbaines, col. Que sais-je, PUF, 1998

BEETHAM, D., BOYLE, K., Introducing democracy. 80 questions and answers, UNESCO Publishing, 1995

BODY-GENDROT, S., Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises, Ed Bayard, Paris, 1998

BODY-GENDROT, S., Le GUENNEC, N., Mission sur les violences urbaines, Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure, La documentation française, 1998

BORJA, J., Estado y descentralización política y participación, Ed. PPU, Barcelona, 1988

BOUILLON, A., DAYAN-HERZBRUN, S., GOLDRING, M., Désirs de paix, relents de guerre, Afrique du Sud, Proche-Orient, Irlande du Nord, Desclée de Brouwer, col. Culture de Paix, 1996

BOYLE, K., HADDEN, T., HILLYARD, P., Ten years on in Northern Ireland. The legal control of political violence, The Cobden Trust, 1980

CALAME, P., Un territoire pour l'homme, Ed. de l'Aube, 1994

CALAME, P., TALMANT, A., L'Etat au cœur. Le meccano de la gouvernance, Desclée de Brouwer, 1997

Délégation interministérielle à la Ville, La réhabilitation des quartiers dégradés. Leçons d'expérience internationale, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, Déclaration de Caracas novembre 1991

FELDMAN, D., Civil liberties and human rights in England and Wales, Clarendon Press, 1993

Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, Vers un réseau européen multiculturel pour le respect du droit à habiter, Projets Coraux n°59, Document de travail, 1993

Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, Politiques urbaines et luttes contre la pauvreté. La déclaration de Recife et quelques exemples concrets de mise en œuvre - Urban policies and poverty reduction. The Recife Declaration and authentic illustrations of implementation, Document de travail des Editions Charles Léopold Mayer, n°96

Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, Habitants, élus, professionnels de la ville. Eléments pour un partenariat, Document de travail des Editions Charles Léopold Mayer, n°104

GENRO, T., de SOUZA, U., Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. Le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Editions Charles Léopold Mayer, 1997

Groupe de Salvador, Charte européenne pour le droit à habiter, Vers des quartiers plus humains : action publique et initiatives des habitants. Les six principes de la Déclaration du Salvador et quelques illustrations concrètes de mise en œuvre, Dossier pour un débat, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, mai 1996

HIS, A., Dossier coordonné par, Multimédia et communication à usage humain. Vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information. Matériaux pour un débat, Dossier pour un débat, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, mai 1996

LEFEBVRE, H., Le droit à la ville, Ed. Anthropos, col. Société et urbanisme, tome 1, Paris, 1968

LEFORT, C., La découverte du politique, Ed. Michalon, Paris, 1997

MEYER-BISCH, P., Culture of democracy : a challenge for schools, UNESCO Publishing, Cultures of Peace 1995

PLATON, La République, col. GF-Flammarion, 1996

PEDRAZZINI, Y., SANCHEZ R., M., Malandros. Bandes gangs et enfants de la rue : culture d'urgence à Caracas, Ed. Charles Léopold Mayer, 1998

PEDRAZZINI, Y., ROSSEL, P., BASSAND, M., La chance des quartiers. Récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, Dossier pour un débat, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, mai 1994

PEDRAZZINI, Y., BOLAY, J.-C., BASSAND, M., Habitat créatif éloge des faiseurs de ville. Habitants et architectes d'Amérique Latine et d'Europe, IREC, Institut de Recherche sur l'Environnement Construit, Commission Suisse pour l'UNESCO, Dossier pour un débat, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, octobre 1996

PERCQ, P., Les habitants aménageurs, Ed. de l'Aube, 1994

PEREZ de CUELLAR, J., Sous la direction de, Notre diversité créatrice. Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, Editions UNESCO, 1996

PNUD, Gobernalidad y desarrollo humano sostenible, Política del PNUD, New York, 1997

PNUD-COPEVI, Gobernalidad y desarrollo humano sostenible, Quito, 1998

PONTUAL, P., Construyendo una pedagogía democrática del poder, 1995

RITIMO, Fondation pour le Progrès des Droits de l'Homme, Dynamiques populaires et stratégiques de l'habitat en milieu urbain, Base arrière, Décembre 1992

ROCHÉ, S., Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation, Edition PUF, col. Sociologie d'aujourd'hui, 1998

SACCO, R., La comparaison juridique au service de la connaissance du droit, Economia, col. Etudes juridiques comparatives, 1991

SIX, J.-F., Dynamique de la médiation, Desclée de Brouwer, col. Culture de Paix, 1995

THUCYDIDE, Histoire de la guerre du Péloponnèse, tome 1, col. GF Flammarion, 1996

THUCYDIDE, Histoire de la guerre du Péloponnèse, tome 2, col. GF Flammarion, 1996

UNESCO, Les maires pour la paix. Premier Recueil de Pratiques novatrices 1996-1977, Paris, 1997

VECAM, Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia, Démocratie et Réseaux multimédia, Actes de rencontres européennes de Partenay-France, 25, 26, 27 septembre 1997, document de travail des Editions Charles Léopold Mayer

WEYDERT, J., Sous la direction de, Fragile démocratie, Editions Bayard, col. Société, 1998

WOLF, L., La démocratie au quotidien. Histoire d'un mouvement de quartier au Brésil, Editions Syros, col. ateliers du développement, 1993

Recueils de textes

Droits de l'homme en droit international, Editions du Conseil de l'Europe, col. Documents européens, 1992

Vade-mecum de la Convention européenne des Droits de l'Homme, Editions du Conseil de l'Europe, col. Documents européens, 1991

Human rights in international Law, basic texts, Council of Europe, Strasbourg, 1995

BROWNLIE, I., Edited by, Basic documents in international law, Clarendon Press, Oxford, 1988

BROWNLIE, I., Edited by, Basic documents on Human Rights, Clarendon Press, Oxford, 1988

HARRIS, D. J., Cases and materials on international law, Sweet and Maxwell, 1983

WALLINGTON, P., LEE, R. G., Statutes on Public law, Blackstone's Press, 1994

Revue spécialisée, presse

Droits, Revue française de théorie juridique, n°8, La déclaration de 1789, octobre 1988

Droits, Revue française de théorie juridique, n°2, Les droits de l'homme, octobre 1985

Economie et humanisme, numéro spécial : La coopération Europe-Amérique Latine, n°344, avril 1998

Esprit, n°248, décembre 1998

Le Monde

Le Monde Diplomatique, novembre 1998, décembre 1998

Nuevas Visiones para los Municipios, n°1, marzo 1998 ; n°2, julio 1998

Revue Municipales

Territoires

